

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme JOCELYNE BEAUDET, présidente
M. QUSSAÏ SAMAK, commissaire
Mme LUMENGO EUGÉNIE MBATIKA, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET
D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉOLIEN
À MURDOCHVILLE
PAR ÉNERGIE ÉOLIENNE MURDOCHVILLE INC.**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 21 juin 2005 à 19 h
Salle des Chevaliers de Colomb
486, avenue Miller
Murdochville

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 21 JUIN 2005
 SÉANCE DE LA SOIRÉE
 MOT DE LA PRÉSIDENTE 1
 PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
 TECHNOCENTRE ÉOLIEN GASPÉSIE-LES ÎLES 5
 M. Jean Desrosiers
 LISTUGUJ MI'GMAQ GOVERNMENT 13
 M. Raymond Morrison
 GREENPEACE..... 24
 M. Steven Guilbeault
 MI'GMAWEI MAWIOMI 35
 M. John Martin
 REPRISE DE LA SÉANCE
 SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC 48
 M. Jean-Charles Morin
 M. Bermans Drouin
 ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE DU QUÉBEC 70
 M. Jean-François Samray
 ASSOCIATION DES BÂTISSEURS DE VENT..... 85
 M. Georges-Guy Pelletier
 MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE..... 90
 M. Magella Émond
 MOT DE LA FIN 98

SÉANCE DU 21 JUIN 2005
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mesdames et messieurs, bonsoir, je vous souhaite la bienvenue à cette séance qui commence la deuxième partie de l'audience publique sur le projet d'un parc éolien à Murdochville.

10

Mon nom est Jocelyne Beaudet et j'ai été désignée par le président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, communément appelé le BAPE, pour présider cette commission qui est composée au total de trois (3) membres. Je vous présente mes collègues, à ma droite, madame Lumengo Eugénie Mbatika, nous sommes toutes les deux (2) membres additionnelles du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, et à ma gauche, monsieur

15

Cette deuxième partie s'inscrit dans le cadre de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, et qui a pour but de permettre au public de donner son opinion dans un cadre impartial sur certains projets susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement.

20

La première partie de l'audience s'est tenue les 24 et 25 mai dernier, et avait pour but d'obtenir toute l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet. La seconde partie qui commence ce soir constitue l'essence même de la procédure québécoise puisqu'elle offre au public la possibilité de donner son opinion sur le projet.

25

Je rappelle le mandat de la Commission et vous donne quelques informations sur le BAPE, puisque certains d'entre vous n'étiez pas là en première partie de l'audience.

30

Le BAPE est un organisme autonome qui relève directement du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, et qui a pour fonction de tenir des enquêtes et des audiences publiques sur des projets dont les mandats sont confiés par le ministre, en l'occurrence monsieur Thomas J. Mulcair et qui sont généralement donnés à la suite de requêtes de citoyens, de groupes ou de municipalités. La Commission a été constituée après l'obtention d'un tel mandat qui se lit comme suit:

35

"En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet d'aménagement d'un parc éolien à Murdochville par Énergie éolienne Murdochville inc. et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

40

45 "Le mandat du Bureau débutera le 16 mai 2005. Je joins à la présente la demande d'audience publique qui m'a été adressée concernant ce projet."

50 Le mandat sur ce projet est de quatre (4) mois et se terminera le 16 septembre 2005, date à laquelle la Commission remettra son rapport au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. C'est le ministre qui le rendra public au plus tard dans les soixante (60) jours suivant sa réception.

55 La Commission est assistée dans ses travaux par une équipe qui comprend trois (3) analystes, madame Julie Crochetière, biologiste, et à ma gauche, madame Sylvie Mondor, économiste, et mademoiselle Élise Naud, stagiaire au BAPE.

À l'arrière, madame Marie-Josée Méthot est coordonnatrice au secrétariat de la Commission et c'est elle qui fait le lien entre la Commission et ses interlocuteurs.

60 Il y a également madame Nathalie Gagnon qui est responsable des communications de la Commission et à ce titre, elle est notamment chargée des relations avec les citoyens et avec les médias.

65 Nous vous présentons également monsieur Daniel Buisson, responsable de l'organisation technique et de la logistique de cette deuxième partie de l'audience publique, ainsi que monsieur Martin Lajoie, responsable du son. Messieurs Buisson et Lajoie sont du ministère des Services gouvernementaux.

70 Tous nos propos et échanges durant cette deuxième partie sont enregistrés et seront transcrits dans un verbatim sera déposé au dossier.

75 Les centres de consultation mis sur pied par le BAPE à l'usage de tous depuis le début de l'audience resteront ouverts jusqu'à la remise du rapport de la Commission. En plus des documents issus de la première partie de l'audience, les mémoires, incluant ceux qui ne seront pas présentés publiquement par leurs auteurs, ainsi que les transcriptions de la deuxième partie, quand elles seront disponibles, seront déposés dans ces bureaux au cours des jours qui suivent les séances.

80 Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information qui serait obtenue par la Commission sur le projet y sera disponible également.

85 Vous le savez sans doute maintenant, ces centres de consultation sont situés à l'hôtel de ville de Murdochville, à la bibliothèque de l'Université du Québec à Rimouski; il y a un accès gratuit à Internet seulement à la Bibliothèque municipale de Murdochville, et les autres centres sont aux bureaux du BAPE à Québec et à l'Université du Québec à Montréal.

Tous les documents dont nous avons une copie numérique sont disponibles dans le site internet du BAPE et tous les mémoires le seront également.

100 De plus, l'ensemble du dossier est disponible à l'arrière de cette salle pour toute la
105 durée des séances de cette deuxième partie. Cependant, nous vous demandons de le
110 consulter sur place de manière à ce qu'il reste accessible à tous.

Ce soir est la première soirée de cette partie de l'audience, et nous allons terminer tard. Nous avons essayé de demander aux derniers intervenants s'ils pouvaient venir demain, pour
115 la plupart c'est compliqué de réarranger leur journée, alors on verra, mais on peut s'attendre à ce qu'on termine assez tard.

120 La Commission, durant cette deuxième partie, est venue recevoir vos opinions et
125 commentaires sur le projet. Les participants seront appelés à présenter leur opinion selon un
130 ordre que nous avons convenu avec eux. Certaines interventions seront plus longues que
135 d'autres et l'horaire que nous suivrons répondra aux besoins de la Commission qui se réserve
140 toute la latitude pour approfondir les sujets et pour questionner les positions soulevées par les
145 intervenants.

150 La présentation des participants peut être faite verbalement ou par le dépôt et
155 explications d'un mémoire. Toute personne, municipalité ou groupe peut ainsi prendre position
160 sur le projet ou sur tout élément faisant partie du dossier sous examen.

165 Ceux qui n'ont pas annoncé à l'avance le dépôt d'un mémoire à la Commission ou leur
170 intention de faire une présentation verbale peuvent s'inscrire à la table du registre qui est à
175 l'arrière de la salle, faisant ainsi connaître à la Commission le désir de prendre position sur le
180 projet.

185 Nous accorderons préséance toutefois aux personnes qui ont déjà annoncé leur
190 intention de faire une intervention et nous accepterons ces interventions supplémentaires si le
195 temps le permet. Donc les personnes qui vont s'inscrire au registre seront entendues après les
200 exposés qui ont déjà été planifiés.

205 Mais j'aimerais souligner que ces annonces de présentation verbale ne doivent pas être
210 une argumentation qui porterait sur des mémoires qui ont déjà été présentés; ce n'est pas le
215 moment de venir exprimer son opinion pour dire que l'on est contre l'opinion qui vient d'être
220 présentée.

225 J'aimerais aviser tous ceux qui ont déjà fait parvenir leur mémoire à l'avance que la
230 Commission a pu en prendre connaissance et qu'il serait préférable d'en faire une synthèse et
235 d'en souligner les principaux points et les conclusions.

130 À la fin de la séance, une période de rectification des faits est prévue, ceci pour permettre au promoteur ou toute autre personne qui le désire de rectifier des faits relatifs au dossier, des faits erronés qui auraient été mentionnés durant les séances.

135 Si des personnes ont l'intention de se prévaloir de ce droit, elles sont invitées à s'inscrire au registre de rectification des faits à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées après l'audition des mémoires, à la fin de la séance, pour rectifier des faits non véridiques qui auraient été apportés par un participant.

140 Je veux souligner que ce n'est pas une période pour débattre des positions qui sont exprimées, mais bien une période pour corriger des données erronées. Ce droit de rectification sera si possible court et factuel. Il peut également être fait par écrit, adressé à la Commission, et ces rectifications écrites seront rendues publiques et disponibles dans les centres de consultation et dans le site internet du BAPE.

145 Donc il y a deux (2) registres, un registre pour les personnes qui désirent présenter un mémoire verbal et un registre pour celles qui voudront corriger des faits.

150 Après cette deuxième phase d'audition publique, la Commission consignera dans un rapport ses constatations, son analyse et ses conclusions sur le projet. Il est important de se rappeler que la Commission qui est devant vous ce soir n'est donc pas décisionnelle. Son mandat consiste à transmettre aux décideurs politiques une appréciation environnementale et sociale du projet, à la lumière des opinions émises par les citoyens et les organismes qui participent à l'audience publique.

155 La notion d'environnement retenue par le BAPE et par ses commissions en est une qui est très large et qui comprend bien sûr la dimension biophysique, mais aussi les aspects économiques et sociaux ou les conséquences d'un projet sur la qualité de vie des citoyens ou sur la santé des écosystèmes à court ou à long terme. Et c'est dans cette perspective aussi large que la Commission vous a demandé d'examiner le projet soumis à notre attention commune. Et c'est dans cet esprit que nous poursuivons nos travaux.

160 Parallèlement à la partie publique de la procédure, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs procède à sa propre analyse environnementale, et c'est à la lumière des deux (2) évaluations que le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet, et à quelles conditions, appartient au Conseil des ministres du gouvernement du Québec.

165 Je vous rappelle que les commissaires sont assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec et qu'ils disposent des mêmes pouvoirs que les commissions d'enquête. Les commissaires doivent également s'engager à respecter le Code d'éthique et de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Ce code vise en particulier à garantir la transparence, l'impartialité et la neutralité des commissions.

170

Je vous rappelle également que les commissions du BAPE sont autonomes et indépendantes dans leurs décisions et recommandations.

175 Les séances de la deuxième partie constituent la dernière phase vraiment publique de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement des projets, elles servent prioritairement à un échange direct entre la Commission et les intervenants.

180 Afin d'assurer le respect de tous les intervenants durant ces séances, les manifestations d'approbation ou de désapprobation ainsi que les attitudes méprisantes ou les remarques désobligeantes ou blessantes de la part des participants envers d'autres interlocuteurs ne seront pas tolérées.

185 Il est évidemment défendu de fumer dans la salle, et je demanderais également à ceux qui ont des cellulaires, s'il vous plaît, de les fermer.

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
TECHNOCENTRE ÉOLIEN GASPÉSIE-LES ÎLES**

190 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors j'inviterais maintenant le premier intervenant à s'avancer à la table, s'il vous plaît.

195 J'apprécierais que tous les intervenants s'identifient au départ pour les besoins des enregistrements.

Alors c'est d'abord le TechnoCentre éolien Gaspésie-Les Îles, monsieur Jean Desrosiers.

200 Bonsoir monsieur Desrosiers.

PAR M. JEAN DESROSIERS:

205 Bonsoir madame la Présidente, madame MBatika, monsieur Samak. Donc Jean Desrosiers, directeur général du TechnoCentre éolien.

Bien, je vous remercie encore une fois d'accepter d'entendre les propos et les recommandations du TechnoCentre éolien en rapport avec un important projet dans la région.

210 Étant donné qu'on vous a présenté un mémoire la semaine dernière pour les projets de Baie-des-Sables et Anse-à-Valleau, je crois que vous m'en voudrez pas d'être bref sur la présentation de notre organisme.

215 J'aimerais savoir par contre, est-ce que vous avez reçu de la documentation concernant –
vous m'aviez parlé d'une étude de marché, mais j'avais oublié de vous mentionner qu'on avait fait
faire un petit sondage auprès de divers intervenants, est-ce que vous avez reçu cette
documentation-là?

PAR LA PRÉSIDENTE:

220 C'est possible, mais nous, nous n'en avons pas reçu copie encore.

PAR M. JEAN DESROSIERS:

225 OK, c'est parfait.

230 Alors comme vous le savez, le TechnoCentre éolien Gaspésie-Les Îles est un organisme
à but non lucratif qui a comme mission de veiller à ce que le développement de la filière éolienne
ait des retombées durables pour la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine, la MRC de Matane, et
pour tout le Québec.

235 Les quatre (4) axes d'intervention qu'on vise pour arriver à ces fins sont la promotion de
l'industrie éolienne et de la région, la veille technologique et commerciale, le maillage entre les
entreprises et un des plus importants selon moi, le développement d'un savoir-faire de calibre
mondial en éolien.

240 Donc je voudrais expliquer ce qui fait que ce troisième projet de 3Ci à Murdochville nous
intéresse tout particulièrement. En fait, on a plusieurs raisons, mais ça gravite autour de quatre
(4) raisons principales, soit la crédibilité et l'approche du promoteur, les impacts
socioéconomiques du projet, l'opportunité de collaboration entre le centre intégré de recherche,
développement et transfert technologique avec le promoteur et finalement, les conclusions de
l'impact d'étude environnementale.

245 Premièrement, les promoteurs sont véritablement des chefs de file en matière de
développement éolien au Québec et ce, tant au niveau technique qu'au niveau des affaires. Le
fait que madame Archambault et monsieur Vincent sont des pionniers en éolien, ça nous donne
l'assurance que le projet va être une réussite.

250 Alors nous, au TechnoCentre, on souhaite que l'industrie se bâtisse sur des histoires à
succès comme celle de 3Ci. Ces gens-là ont travaillé dur pour se tailler une place, et ils font un
excellent travail. C'est un exemple qu'on voudrait voir plusieurs personnes et entreprises suivre,
que ce soit au niveau de la promotion de parcs éoliens, la fabrication de composantes, les
services connexes, etc.

255 En deuxième lieu, le TechnoCentre éolien croit que ce projet aura des impacts majeurs
sur la municipalité de Murdochville au niveau socioéconomique. On constate que même si les

deux (2) premiers projets réalisés ici n'étaient pas soumis à des obligations de contenu régional, le promoteur a en grande partie fait appel à des entrepreneurs locaux et régionaux.

260 On a même pu voir rien de moins d'une ébullition à Murdochville, au cours des derniers mois, grâce exclusivement aux projets éoliens.

265 On concède que la construction des parcs crée peu d'emplois à long terme, mais par contre, ça donne du temps à la Ville pour mettre en place une stratégie de développement; ça a freiné l'exode des citoyens, bref, ça a donné de l'espoir à la population d'ici que Murdochville est capable de s'en sortir et de diversifier son économie.

270 Troisièmement, dans le cadre de notre projet de centre intégré de recherche, développement et transfert de technologie, le TechnoCentre éolien et ses partenaires pourront compter sur l'accès à certains équipements du parc éolien de 3Ci. Cette collaboration permettra au centre intégré d'utiliser des installations et des données qui lui seraient autrement hors de prix.

275 En fait, 3Ci sera le premier partenaire stratégique du centre intégré. En plus d'être bénéfique au niveau technique pour les deux (2) parties impliquées, ça va nous permettre de démontrer l'utilité du centre pour l'ensemble des entrepreneurs québécois et canadiens qui veulent oeuvrer en éolien.

280 Ce partenariat stratégique va inévitablement améliorer l'offre de service du centre intégré et les chances du Québec de se tailler une place sur le marché mondial.

285 Par ailleurs, nous tenons à saluer l'implication de la Ville de Murdochville dans le dossier du centre intégré. En effet, l'aide et la collaboration de la Ville augmentent nos chances de réussite de façon indéniable.

290 En quatrième et dernier lieu, l'étude de SNC-Lavalin démontre clairement que le projet de 3Ci à Murdochville n'aura des impacts que très minimes sur la population, la faune et la flore. Bien entendu, il est impossible d'affirmer que les impacts d'un projet d'une telle envergure seront nuls; toutefois, si on considère les impacts positifs sur l'environnement, telle la réduction dramatique d'émission de gaz à effet de serre, les avantages du projet en éclipsent en grande partie les inconvénients.

295 Lorsque les citoyens ont fait part de certaines inquiétudes par rapport aux utilisations du territoire, tels les véhicules tout-terrain, la bicyclette, etc., le promoteur a démontré qu'il était prêt à apporter des modifications au projet, afin que ce dernier soit en harmonie avec le milieu. Même les utilisations projetées dans le futur, tel l'aménagement du lac York, seront considérées dans la mise en oeuvre du projet.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 5, troisième paragraphe, (Le TechnoCentre...)

300 **FIN DE LA LECTURE, page 6, fin du mémoire.**

Je vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

305

Merci monsieur Desrosiers.

Je voudrais savoir, quand vous parlez, à la page 3 de votre mémoire, vous parlez de transfert de technologie, est-ce que vous parlez d'un transfert de technologie disponible pour le Québec ou si vous avez un plan qui consiste à participer dans des congrès internationaux, est-ce que vous avez des demandes, est-ce que les gens s'intéressent à ce qui se fait au centre?

310

PAR M. JEAN DESROSIERS:

Bien, quand on parle de transfert de technologie, ce qu'on a en tête à ce moment-ci, c'est vraiment de l'essaimage d'entreprises, de la diversification au niveau d'entreprises existantes qui pensent à se diriger en éolien d'une manière ou d'une autre, mais qui ont pas nécessairement toutes les compétences, qui ont besoin d'un petit coup de pouce au niveau peut-être de développement de produits, ces choses-là.

315

320

Alors c'est vraiment ça qu'on considère, pour nous, être du transfert de technologie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

La recherche que vous faites porte exactement sur quoi, quel type de recherche vous faites?

325

PAR M. JEAN DESROSIERS:

OK. Je voudrais préciser que le centre de recherche est encore, même pas à ses premiers balbutiements, on vient juste de terminer notre plan d'affaires, et puis on a reçu du financement, mais dans notre plan d'action, on est au tout début.

330

Et je dirais par contre que le thème général de la recherche qu'on voudrait effectuer, c'est sur le climat nordique, vraiment sur l'industrie éolienne face au givre, face aux grands froids, tout ça.

335

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame MBatika.

340

PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:

345 Je voulais savoir, comment est-ce que vous prévoyez que le centre va fonctionner, est-ce que vous aurez un laboratoire à Murdochville, il y aura du personnel permanent ici ou ce sont les gens de l'extérieur, comme les deux (2) cégeps ou l'ETS qui viendront ici prendre les données chez 3Ci?

350 Comment est-ce que vous prévoyez fonctionner, concrètement?

PAR M. JEAN DESROSIERS:

C'est une combinaison des deux (2) vraiment.

355 Le personnel, le TechnoCentre et le centre intégré vont embaucher du personnel, mais ce personnel-là va être surtout du personnel de soutien. Le personnel disons qui va être plus orienté vers la recherche, ça va être des personnes qui vont nous être prêtées, entre guillemets, de la part des universités, ça va être des chercheurs qui vont venir dans la région pour des périodes données, pour exécuter des projets de recherche.

360 Donc on parle vraiment de gestion par projet, mais avec une équipe en place, une équipe de soutien qui va être là en permanence. Et ça va être une équipe, présentement on parle d'environ sept (7) personnes, mais ça va être une équipe qui va être en place de façon permanente à Murdochville, qui va être en mesure de communiquer par exemple avec les universités, de leur communiquer des données, de faire la cueillette de données pour eux, tout ça.

PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:

370 OK, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

375 Monsieur Samak.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Oui, bonsoir monsieur Desrosiers.

380 On comprend que le centre de recherche est à ses débuts, mais plus spécifiquement, c'est quoi les grands problèmes par rapport au fonctionnement en milieu nordique que vous aimeriez explorer, si vous avez plus de détails?

PAR M. JEAN DESROSIERS:

385

Bien, je crois que le grand problème au niveau du climat nordique, c'est le givre qui vient modifier l'aérodynamisme des pales. Alors il y a un certain chemin de fait là-dessus en Europe, par contre il reste beaucoup de chemin à faire pour mieux comprendre ces phénomènes-là et mieux être en mesure de les contrer.

390

Alors c'est vraiment, le givre, c'est un gros problème au niveau de l'éolien en condition nordique.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

395

Il y a deux (2) niveaux de ce problème. Est-ce que le travail vise à empêcher la formation du givre, par exemple en ayant des qualités surfaciques qui empêchent l'adhésion, c'est ça, ou en trouvant un profil mécaniquement qui empêche l'accumulation? C'est quoi?

400

PAR M. JEAN DESROSIERS:

Ça pourrait être une combinaison des deux (2). Dans le sens qu'il va falloir trouver l'alternative la moins coûteuse.

405

Les systèmes de chauffage qui ont été mis en place jusqu'à maintenant sont très très chers, alors les coûts en valent pas nécessairement, valent pas nécessairement la peine de les installer, étant donné que c'est tellement prohibitif que ça coûte peut-être moins cher d'avoir des éoliennes qui sont arrêtées à cause du givre.

410

Par contre, il reste beaucoup de développement à faire au niveau des matériaux. Parce que maintenant, c'est pas des matériaux antigivre qui sont utilisés en éolien, c'est plutôt des systèmes de chauffage. Alors ça vient réduire énormément l'efficacité des éoliennes.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

415

Donc vous allez regarder des matériaux qu'on appelle antigivre et qui empêchent l'adhésion en partant, c'est ça?

PAR M. JEAN DESROSIERS:

420

C'est une des choses qui va être regardée, absolument.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

425

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

430 Vous dites, à la page 1 de votre mémoire, que vous avez collaboré avec les divers
paliers de gouvernement à l'élaboration d'un règlement pour l'implantation harmonieuse des
parcs éoliens.

435 Est-ce que vous avez été consultés quand on a fait le Plan régional de développement du
territoire public, c'est ça que vous voulez dire?

PAR M. JEAN DESROSIERS:

440 Oui, on était à cette table-là pour toutes les réunions, avec plusieurs aménagistes, je
pense un aménagiste pour chaque MRC de la région, et des gens du MRNFP dans le temps
mais du MRNF maintenant.

PAR LA PRÉSIDENTE:

445 Est-ce qu'il y a d'autres tables de concertation au niveau des MRC où vous avez
participé?

PAR M. JEAN DESROSIERS:

450 On a participé beaucoup avec la Conférence régionale des élus, on a participé aussi dans
le cadre du projet ACCORD, qui est le projet, j'essaie de me souvenir de l'acronyme, je pense
que c'est Action concertée de coordination régionale de développement, on travaille là-dessus
également avec plusieurs intervenants provinciaux et des MRC.

PAR LA PRÉSIDENTE:

455 Maintenant, vous parlez de répercussions positives non seulement pour Murdochville
mais pour d'autres municipalités qui seraient touchées par les projets éoliens, ou s'ils décident
d'emboîter le pas.

460 Qu'est-ce que vous voulez dire, est-ce qu'il y a des ouvertures ou une réflexion en regard
de partenariat avec les autres municipalités dans le développement de l'éolien? C'est à la page
4, deuxième paragraphe.

PAR M. JEAN DESROSIERS:

465 Je suis désolé, je vais devoir consulter le mémoire, là, ma mémoire fait défaut. À la page
1, vous dites?

PAR LA PRÉSIDENTE:

470

Page 4. La cinquième ligne.

PAR M. JEAN DESROSIERS:

475

De quel paragraphe, je suis désolé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

480

Deuxième paragraphe.

PAR M. JEAN DESROSIERS:

OK. Bien, ce qui arrive, c'est que...

485

PAR LA PRÉSIDENTE:

Parce qu'ici, on est dans un cadre, comme vous savez, de Hydro-Québec Production, donc c'est tout à fait différent des autres projets.

490

PAR M. JEAN DESROSIERS:

En effet, oui, mais c'est pas exclu, d'après nous, qu'il y ait d'autres projets comme ça d'Hydro-Québec Production auxquels des municipalités pourraient participer, et on croit que ce serait un beau précédent si Murdochville et 3Ci participent ensemble dans la réalisation d'un projet éolien, on croit que ça pourrait être réalisé dans d'autres municipalités.

495

D'ailleurs, l'Union des municipalités du Québec et aussi la Fédération québécoise des municipalités est très intéressée par le dossier éolien et aussi par l'opportunité de mettre en place, dans le cadre d'un modèle disons plus coopératif que de la haute finance, de mettre en place des projets éoliens.

500

PAR LA PRÉSIDENTE:

Quand vous parliez tout à l'heure d'un accompagnement des gens qui veulent se lancer dans le domaine éolien, est-ce que vous donnez un accompagnement non seulement technique mais aussi stratégique et politique?

505

PAR M. JEAN DESROSIERS:

510 Disons que ça peut être un peu de tout, c'est "custom made", si vous me passez l'expression. Mais ça consiste surtout aussi à s'assurer que les gens parlent aux bonnes personnes quand ils veulent se lancer dans un projet.

515 On a quand même cinquante-cinq (55) membres, des entreprises, on contacte souvent par exemple le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, on est en contact constant avec eux, Développement économique Canada.

520 Alors c'est surtout en faisant disons profiter les gens de notre réseau, si on est capable de les aider à avancer dans leurs projets, comme ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

525 Merci beaucoup, monsieur Desrosiers.

PAR M. JEAN DESROSIERS:

Merci à vous.

530

LISTUGUJ MI'GMAQ GOVERNMENT

535 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'inviterais maintenant monsieur Raymond Morrison.

Bonsoir monsieur Morrison.

540

PAR M. RAYMOND MORRISON:

545 Good evening. It's nice to see you again after last week first meeting. I told you it was good to be here so I'm here today.

Well I thank you first of all for allowing me to be here to represent Listuguj Mi'gmaq Government and the Listuguj Mi'gmaq in this brief regarding the wind power development in the Gespegewagi more specifically the 3Ci project in Murdochville.

550 This summary brief, unfortunately I don't have my interpreter here tonight and I'm hoping that I'll go slow and also that at least the Commission will understand my presentation. Is that acceptable?

PAR LA PRÉSIDENTE:

555 I'd like to check if anybody needs translation. Yes. Because I can summarize after each chapter. I will not translate each paragraph like maître Gertler did but I can summarize. What I'd like to know, is we've received just now a document. Is it very much different from what you presented in...

560 **PAR M. RAYMOND MORRISON:**

The first part is the part that they use with the Murdochville 3Ci project specifically. The other parts of the document are appendixes which are basically the same presentation that we submitted for the Baie-des-Sables and the L'Anse-à-Valleau project. So, those are added as additions and appendices to the (...) that we're presenting here for the 3Ci project.

So the first, I think it's...

570 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

I'm just checking with the appendices consist of...So your brief is the first ten (10) pages?

PAR M. RAYMOND MORRISON:

575 Yes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

580 OK, go ahead, please.

PAR M. RAYMOND MORRISON:

The first section is the introduction. I'll start of by thanking you again.

585 **LECTURE DU MÉMOIRE, page 1, "Introduction".**

FIN DE LA LECTURE, page 1, fin du troisième paragraphe (...in this hearing.)

590 And I think you will achieve John Martin from (...) as well this evening.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 1, quatrième paragraphe.

FIN DE LA LECTURE, page 2, fin du troisième paragraphe, (... Listuguj Mi'gmaq.)

595 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors ce mémoire est soumis par le gouvernement Mi'gmaq de Listuguj, pour les Mi'gmaq de Listuguj au BAPE, dans son examen du projet de Murdochville du projet éolien de 3Ci inc., Énergie éolienne de Murdochville.

600

Principalement en regard de ce que le gouvernement n'a pas fait honorablement en remplissant ses devoir constitutionnels à l'égard de notre peuple, en respect de nouveaux développements, en regard des ressources... Forgive me but I don't speak Mi'gmaq so I have problems. Gespegewagi?

605

PAR M. RAYMOND MORRISON:

Gespegewagi.

610 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Gespegewagi, pour la production de l'éolien, sont soumis ici dans notre mémoire du BAPE et aussi lors de notre témoignage le 14 juin 2005 à Baie-des-Sables dans le cadre de la consultation pour Cartier énergie éolienne, les projets de Cartier énergie.

615

Nous attachons à l'annexe 1 le mémoire qui a été présenté à ce moment-là.

Alors Listuguj se joint aux autres communautés Mi'gmaq de Gespegewagi et de Mi'gmawei Mawiomi et sur l'audience publique des projets de Cartier, nous avons aussi présenté un représentant de Mi'gmawei Mawiomi.

620

La consultation et l'accommodement est requis, ceci veut dire qu'on doit renoncer aux vieilles façons de faire et de faire un effort soutenu pour refuser finalement la logique superficielle qui soutient la consultation des développements dans les ressources, qui sont pratiqués surtout dans le développement de l'éolien.

625

Cet état de fait ne peut pas continuer, alors les droits constitutionnels et les devoirs requis, c'est-à-dire les droits constitutionnels et les devoirs doivent être reconnus. L'allocation des ressources et le développement ne peut pas continuer sans ajustement.

630

Alors en respect de ce projet, vous faites connaître finalement vos préoccupations à l'égard du processus de consultation et vous dites que votre participation ici ne sous-tend pas d'aucune façon que c'est parce que la consultation est adéquate. Donc ce mémoire est soumis sous réserve et sans préjudice à vos droits, vos positions et les intérêts des Mi'gmaq de Listuguj.

635

You can proceed.

PAR M. RAYMOND MORRISON:

640

Section 2.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 2, point 2.

FIN DE LA LECTURE, page 3, fin de la page.

645

PAR LA PRÉSIDENTE:

650

Alors l'allocation des choix où doivent se situer les éoliennes sur notre territoire, finalement, les négociations sur nos droits sur ces territoires constituent réellement un manque aux titres des autochtones Mi'gmaq et des traités.

Ces sites sont une ressource limitée et qui ne doivent pas être donnés au secteur privé sans égard à nos droits.

655

Ce qui est en cause ici, c'est pas seulement notre accès, toutes ces terres de la Couronne qui peuvent être utilisées pour le développement de l'éolien mais aussi notre habilité de devenir des "transformers", des partenaires dans l'éolien, des ressources éoliennes sur notre territoire.

660

Les titres de propriété des autochtones comprennent ici un élément économique important, et il implique le droit à choisir et à utiliser ce territoire, et comment on peut finalement récolter des retombées économiques.

665

Alors il doit y avoir une consultation et un accommodement avant un développement de politique stratégique pour planifier les choix et décider où seront ces sites et où seront autorisés les projets.

Ce que ça signifie, qu'est-ce que ça signifie pour le développement des ressources naturelles pour Gespegewagi.

670

PAR M. RAYMOND MORRISON:

Section 3.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 4, point 3.

675

FIN DE LA LECTURE, page 7, deuxième paragraphe (... that reads as follows:)

It's clause 8 and it's in French and (...) read one, I need to do a translation.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 7, troisième paragraphe.

680

FIN DE LA LECTURE, page 9, dernier paragraphe avant "Recommandations".

PAR LA PRÉSIDENTE:

685

Alors le processus d'allocation des ressources et des retombées économiques doit respecter les droits et doit donner aux Mi'gmaq de Listuguj accessibilité aux ressources en termes de leurs droits et de décisions de leur part et des bénéficiés appropriés.

690

Ce qui est demandé, c'est beaucoup plus qu'une simple consultation, ils doivent avoir un effort substantiel qui regarde leurs préoccupations et leurs intérêts économiques avant qu'il y ait une décision sur l'allocation des ressources.

695

Présentement, le gouvernement du Québec, qui donne, développe l'éolien et a aussi des droits sur les territoires, n'arrive pas finalement à rencontrer ces exigences légales. Ce qui veut dire que tout ce qui est règles, statuts et décrets regardant le développement éolien, des projets éoliens, les demandes pour des propositions et l'allocation des terres publiques et des ressources, pour ces projets, de même que les baux qui, en respect des ressources de l'éolien sur des terres publiques, et tout certificat et autorisation, selon l'article 31.1 et suivants, et l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement sont passibles, sont vulnérables finalement d'un défi, c'est-à-dire d'une contestation légale.

700

705

Tous les doutes qui peuvent demeurer concernant le pouvoir légal des articles 35 et suivants, l'obligation de consulter et d'accommoder, et la contestation possible légale de tout ce que le gouvernement peut donner comme droits, sûrement a pris tout son sens avec la décision de la Cour supérieure de vendredi dernier concernant les Innus de Betsiamites, de suspendre les opérations forestières pour une grande compagnie, pour une grande papetière.

710

À travers les mémoires, les rencontres et avec les ministres, et la correspondance officielle de Mi'gmaq de Listuguj et le Mi'gmawei Mawiomi a tenté de soulever l'attention de ces exigences et l'attention aussi du gouvernement en respect de l'allocation des ressources et du développement de Gespegewagi en relation au développement de l'éolien.

715

Nous voulons apporter, discuter en détail certains aspects de ce manque de consulter et d'accommoder, qui sont finalement ici pointés encore plus dans le cas du projet de Murdochville. Le développement de Murdochville, du site de Murdochville ne tombe pas sous les règles d'Hydro-Québec Distribution pour le mille mégawatts (1000 MW), alors ici, les termes de l'appel d'offres ne limitent pas les droits de Mi'gmaq et ne libèrent pas la Couronne de ses obligations de consulter et d'accommoder.

720

Toutefois ici, le cas de Murdochville, il n'y a pas de structure comme telle pour Hydro-Québec, les projets d'Hydro-Québec Distribution.

Plutôt, le projet ici implique une attribution du ministre des Ressources naturelles des territoires publics pour des sites d'éolien.

725 Aussi un cent pour cent (100 %) achat par Hydro-Québec Production de ce qui est produit comme électricité, alors le décret 28 de 2004, de janvier 14-2004, qui établit le programme de la distribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes, le "moratorium" qui a été soulevé en 2002 sur les baux et la vente des terres publiques pour l'éolien n'existe plus, cette restriction a été soulevée.

730 De plus, le régime d'attribution des mille mégawatts (1000 MW), dans son appel d'offres, considère l'attribution de terres publiques pour les projets d'éolien, comme les projets qui sont devant le BAPE.

735 L'article 17 se lit comme suit:

"Le ministre peut attribuer les droits fonciers sur les terres du domaine de l'État pour des installations éoliennes qui ne sont pas liées au processus d'appel d'offres établi en vertu du Règlement sur l'énergie éolienne et sur l'énergie produite avec de la biomasse, notamment dans
740 les cas d'installations éoliennes destinées à des fins de recherche et d'expérimentation, d'autoconsommation, de vente d'électricité à Hydro-Québec Production ou autres. Une telle attribution s'effectue selon les dispositions du Règlement de la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État."

745 Cette condition et les règles générales qu'elle mentionne ne couvrent pas une consultation et une accommodation des peuples autochtones.

Ces instruments, au contraire, sont structurés de telle façon qu'ils accordent les ressources dans un éclairage qui ne protège pas les droits constitutionnels.

750 Ils sont exactement le type de pouvoir que la Cour suprême du Canada a indiqué, où elle dit qu'on ne peut pas enfreindre les droits et les intérêts des autochtones.

Aussi, la provision pour le développement futur, c'est-à-dire les règles pour la consultation future et l'accommodement reste vague et est inadéquat. Nous nous référons, à cet égard, dans
755 les provisions de la préentente pour les baux de Murdochville, la clause particulière 8 qui se lit comme suit:

"Le bail annexé à la présente entente pourra faire l'objet de modifications additionnelles,
760 suite à la consultation que le ministre pourrait tenir, si requis en application de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, auprès des nations Gespeg, Gesgapegiag et Listuguj, et suite aux accommodements qui pourraient en résulter."

765 Ceci démontre une attention qui arrive un peu en retard sur les besoins de la consultation et de l'accommodation mais la Cour suprême a spécifié que ces obligations ne doivent pas être discrétionnaires et qu'il doit y avoir une planification stratégique, c'est-à-dire qu'ils doivent pas être à la planification stratégique ou après le fait, que tout ça doit se faire avant.

770 L'examen du document DB11 au dossier dénote aussi qu'au respect de la planification stratégique de l'aménagement du territoire et de la consultation, le ministre des Ressources naturelles s'appuie, pour faire ce processus, maintenant, sur le Plan de développement régional, c'est-à-dire le Plan régional de développement du territoire public et l'acronyme est le PRDTP.

775 Alors comme nous avons soulevé à Baie-des-Sables, les lettres qui concernent la consultation sur ce plan de développement ont été rejetées par le Mi'gmawei Mawiomi, comme étant une consultation inadéquate.

780 Nos droits ont un élément économique très clair, nous ne resterons pas assis et dans une position où on peut encore être exclus, il n'y a pas de honte à ça, en fait c'est parfaitement normal, comme le dit le juge Danielle Grenier dans son jugement sur la cause des Betsiamites:

785 "Les Betsiamites ont le droit de prétendre vouloir exploiter les ressources naturelles qui se trouvent sur les territoires qu'ils revendiquent. Que l'économie soit l'une de leurs préoccupations n'a rien d'indigne ou de déshonorant. L'époque des réserves est une époque révolue. Le gouvernement québécois en est non seulement conscient, mais il est prêt à favoriser une approche moderne qui dépasse la simple gestion des activités traditionnelles pour s'étendre à l'ensemble des activités d'exploitation commerciale des ressources et de mise en valeur du Territoire."

790 Alors le gouvernement de Listuguj dit dans sa lettre de janvier 28, 2004, qui est en annexe:

795 "Nous comprenons le développement régional et les objectifs de la province. Toutefois, en même temps, le processus et les décisions qui concernent l'allocation des ressources doivent accommoder les intérêts des Mi'gmaqs et leur territoire traditionnel."

800 Concrètement, au-delà de la consultation, ceci pourrait signifier qu'il y a des mesures qui doivent être faites pour réserver des sites et réduire les loyers pour les autochtones ainsi que pour des partenariats. Des actions positives pour donner des contrats et des ouvertures, des opportunités d'emplois pour les Mi'gmaqs, afin qu'ils puissent partager aussi les revenus de leurs terres qui sont utilisées pour l'éolien.

805 En particulier, comme indiqué dans la lettre du gouvernement mi'gmaq de Listuguj de novembre 2004 qui est à l'annexe 4 de notre mémoire de Baie-des-Sables, Listuguj recherche d'avoir ses droits adressés et d'être accommodé à travers des négociations, comme avec le

promoteur ici, pour une possibilité d'achat avec Hydro-Québec Production, un contrat en fait d'achat avec Hydro-Québec Production.

810 Le processus qui a été suivi pour le projet de Murdochville a de grands défauts, la législation, la régulation et les décisions du gouvernement ne font aucune provision pour nos droits. Dans ces circonstances, le gouvernement, la discrétion que le gouvernement doit utiliser en faveur des promoteurs, qui exclut les Mi'gmaqs, est sujet à contestation juridique.

Alors vos recommandations.

815

PAR M. RAYMOND MORRISON:

Section 4, "Recommandations".

820

LECTURE DU MÉMOIRE, page 9, partie 4.

On behalf of the Listuguj Mi'gmaq Government, I want to thank you for this opportunity to begin to make our views known and I want also like to just to say I want to thank you very much for assisting me and translating this document for me.

825

PAR LA PRÉSIDENTE:

I still have a little to do.

830

PAR M. RAYMOND MORRISON:

Yes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

835

Alors les recommandations, dans ces circonstances, le gouvernement Mi'gmaq de Listuguj ne peut pas recommander que le projet soit autorisé sans les mesures de consultation et d'accommodation qui doivent être partie prenante de ce processus.

840

L'adaptation du BAPE et des autres procédures applicables doivent inclure les protections qui exigent une consultation adéquate comme indiqué dans le AFNQL, protocole de consultation.

We will get back to this, I have to know what it is.

845

La consultation entière des Mi'gmaqs sur leurs intérêts et leurs droits.

Troisièmement, l'étude, la discussion et le choix dans une procédure conjointe Mi'gmaq-Québec, de certaines mesures adéquates d'accommodation qui reconnaissent la nature économique des droits et des intérêts, incluant les mesures suivantes:

850

Les redevances et les loyers pour les projets éoliens;

L'accès préférentiel pour le choix des sites;

855

Des "joint ventures" qui doivent être mis, spécifiés et mis de côté, incluant des types de contrat de production avec Hydro-Québec Production;

Des emplois et des opportunités de contrats;

860

Et aussi, qu'il y ait des mesures pour que la participation des autochtones soit faite dans les futurs appels d'offres sur les éoliennes.

Quatrièmement, toutes ces mesures doivent être mises dans une forme de législation, de politique et d'entente qui établit clairement certains critères qui devront gouverner le pouvoir qu'exerce le Québec sur ces terres, ces ressources et ces revenus qui sont notre territoire.

865

Et je vous remercie de cette possibilité de venir présenter mes préoccupations.

OK, I have AFNQL. The Assembly of First Nations of Quebec and Labrador. OK.

870

Thank you very much.

PAR M. RAYMOND MORRISON:

875

And the rest of the document, as I said, is a series of appendices which are basically the document we submitted last week in Baie-des-Sables. Along with the maps, and we indicated for oil and gas exploration and forestry permitting maps.

PAR LA PRÉSIDENTE:

880

This includes... Je vais aussi traduire ce que je demande, donc la salle pourra suivre. Finalement, la préoccupation ici est basée surtout parce qu'il y a pas eu de consultation, donc sur des territoires qui sont en cours de preuve, si on peut dire, de reconnaissance de droits, les autochtones n'ont pas été consultés.

885

What I'm saying is that the basis of your brief is you were not consulted adequately. You were not consulted ahead of the beginning of this process and what we feel is that you've missed the boat.

890 In terms of future projects, what we would like to see with you, because the Quebec
procedure is private as you know, all the different phases of the procedure doesn't matter if you
are an ordinary Québécois, a company. Only the developer with the minister of Environment has
access to the information, till the information is requested by the minister to be made public. So
anybody who is not involved in any type of project, doesn't know what is going on till we have the
895 forty five (45) days (...) the BAPE.

Some people will be made aware because in the guideline they are requested to be
consulted. And I would like to have you on this. Because usually for aborigines, they always look
at the archaeological aspects of a project. And because you have traditional acknowledge, do
900 you think it would make sense if you were consulted in the guidelines there would be something
that they specified wherever a project is they should consult the aborigines.

Alors ce que je dis, c'est que comme la procédure québécoise est privée, jusqu'à ce que
l'étude d'impact soit rendue publique et par le Bureau d'audiences publiques pour les quarante
905 (40) jours de période d'information, ce que j'aimerais savoir, c'est qu'au-delà d'une étude
archéologique qui regarde s'il y a des sites préhistoriques qui ont été occupés par des
autochtones, le savoir traditionnel des autochtones comme tout savoir d'utilisateur de territoire
pourrait être un élément intéressant qui soit ajouté aux directives, et de cette façon... In this way,
you would know ahead of time what is coming?

910

PAR M. RAYMOND MORRISON:

I hope I'd be able to address that question and give you my opinion on that. And I respect
the system the way it's set up right now where there is a forty five (45) day period and then this
915 public consultation going on as such with this Commission. But I think you don't need to look
very far to realize for the serious of Supreme Court decisions that are coming up every other
month. The Court is trying to tell the government that the system that you are using now is flood.
Flood not so much when it comes to the ordinary Québécois or the ordinary citizen. But it is flood
when it comes to the aboriginal people in this territory, throughout Quebec.

920

The Courts are basically trying to tell you that you need to consult with the aboriginal
people from the very beginning if it affects anything related to the resources or their livelihood
whether it's ancient livelihood or existing livelihood, the Courts are trying to tell you that. And
that's why in the brief we continually try to stress to you that even the top legal minds in the
925 country are looking at these and saying there is something wrong with your system. Not
necessarily for the entire province but when it comes to dealing with aboriginal people, their is a
major flood there because we have title and rights that are unique that go back as I mentioned
the other night. We can trace back in these areas ten thousands (10 000) years.

930

And I'm sure in the next presentation that chief John Martin from Gesgepewagi will tell
you in further stress that there are very very special circumstances when the government has to
look at aboriginal people and when they are developing resources.

I hope that I answered your question but...

935 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Partially because what I feel is that in B.C. for instance, we don't have the same process as in Quebec. I think Quebec is unique in public consultation. Many projects that are happening in other provinces usually the consultation is done by the federal government with the system of SIA. And so I don't think it's a (...) it's possible thought that because it's a Commission that would do the conformity analysis that the consultation is ahead before, you know, before the environmental impact assessment is final.

945 Here, the BAPE receives the document when the interministerial or intraministerial consultation is done. And a possibility also would be that you are consulted when the ministries are.

950 I mean I'm not saying the system is perfect. I'm just trying to see avenues because as you must realize, the BAPE will go on doing what it's doing as long as Council of ministers doesn't change the law. And that can take many years. So we're trying to find ways, in the immediate future, we could improve the ways we're doing things. That was the purpose of my question.

955 **PAR M. RAYMOND MORRISON:**

Well, I think just from last Friday's decision at the Court, regarding a very recent legal circumstance, clearly indicates that, you know, it is flood. It is flood when it comes to do dealing with first nation aboriginal people and as we stated in the brief here tonight, at the very moment that anything is contemplated, regarding a development of a resource or something that will utter the existence of our way of life or infringe upon it in any way there is an obligation and a duty to consult us. And if that change or that alteration causes an arm there needs to be accommodation.

965 The Courts are coming out every month with decisions that are reaffirming that and if the law needs to be changed, then I don't think you have to look very far outer than the Courts, and the Courts and their decisions. And you know, there's a number of cases in a lot of Courts throughout many provinces and Quebec is been party to those Court decisions as well, so.

970 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Samak.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

975 Yes, Mister Morrison. Thank you again for contributing to the proceedings. And we also
take note of the fact that you do not consider your presence here as an abridgement or the (...) of
your pending claims. I don't believe it will be. And you have mentioned, we also take note of the
fact that you have serious problems with the consultation process as well as what you consider to
be an unfair policy intends of your access to resources. We have taken note of that.

980

But I would like to bring the discussion more specifically to the project now. Are there any
impacts in particular that infringe or negatively affect the first nations of this region use of the land
and access to these forests resources or whatever. In a very specific and a much closer sense of
the project here?

985

PAR M. RAYMOND MORRISON:

Mister Samak, I would like to answer that question but I would most want to differ that to
chief John Martin who's sitting behind me. He is in a better position to give you an exact answer
in that respect.

990

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

995 He'll get a chance to do it this night.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1000 Merci, beaucoup. Thank you very much for your intervention. Very much appreciated.

1000

GREENPEACE

1005

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors notre prochain intervenant, c'est en lien téléphonique, c'est monsieur Steven
Guilbeault de Greenpeace. On va attendre quelques minutes.

1010

Alors bonsoir monsieur Guilbeault.

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

1015

Oui, bonsoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1020 Je sais que vous avez fait une présentation de votre mémoire à Anse-à-Valleau, mais comme ici, c'est un autre projet et que l'auditoire est également différent, on apprécierait si vous pouviez présenter votre mémoire, comme vous l'avez fait en Gaspésie, à Anse-à-Valleau.

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

1025 Ça me fait plaisir de le faire.

Je voudrais d'abord vous remercier, remercier le Bureau d'audiences publiques de m'accommoder de cette façon-là, je sais que c'est pas l'idéal d'avoir quelqu'un au téléphone comme ça, mais je pouvais simplement pas me rendre à Murdochville pour l'audience, alors merci beaucoup.

1030

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je vous demanderais de parler lentement parce qu'on a de la difficulté à vous entendre.

1035 **PAR M. STEVEN GUILBEAULT:**

D'accord, je vais essayer de me discipliner.

1040 Je pense que le point de départ, pour nous, chez Greenpeace, c'est notre conception de la question énergétique, et à l'ère du Protocole de Kyoto, à l'ère du développement durable, nous croyons que notre rôle en tant que société est de se diriger vers des modes de production d'énergie qui ont le moins d'impact sur l'environnement.

1045 Alors je pense qu'on peut toutes et tous s'entendre pour dire que toute forme de production d'énergie a un impact, des impacts sur l'environnement, mais que notre rôle, c'est de chercher à aller vers des sources de production qui n'en ont pas. C'est d'ailleurs pourquoi, et je l'explique un peu dans notre mémoire, et je vais pas reprendre ces éléments-là, mais c'est d'ailleurs pourquoi Greenpeace, au niveau québécois, au niveau canadien, au niveau international, fait la promotion de l'énergie éolienne depuis très longtemps, depuis beaucoup plus qu'une décennie.

1050

1055 Nous publions, à chaque année, depuis plusieurs années, en collaboration avec l'association européenne et bientôt l'Association mondiale de l'énergie éolienne, un rapport qui s'intitule "Wind Force 12". Donc c'est un peu, c'est une étude de faisabilité sur comment nous pourrions, en tant que société globale, produire douze pour cent (12 %) de l'énergie mondiale grâce à l'éolienne d'ici 2020, et vingt pour cent (20 %) de l'énergie mondiale d'ici 2040, toujours grâce à l'éolien.

1060 L'éolien est la forme de production d'énergie qui connaît, au niveau international, le plus
fort taux de croissance. Si vous me permettez une petite anecdote, en 1998, à Matane, avait lieu
la conférence annuelle de l'Association canadienne de l'énergie éolienne, et l'un des invités était
le vice-président de l'Association européenne de l'énergie éolienne qui nous racontait qu'en
1992, la capacité éolienne totale installée dans le monde était autour de deux mille mégawatts
(2000 MW) et que l'association européenne et ses experts prédisaient à ce moment-là que d'ici
1065 l'an 2000, on était en 92 à ce moment-là, on prévoyait que l'éolien allait doubler, la capacité
éolienne mondiale allait passer donc de deux mille mégawatts (2000 MW) à quatre mille
mégawatts (4000 MW).

1070 Et tous les analystes, les experts en énergie ont dit, bien voyons donc, c'est impossible,
on pourra jamais atteindre quatre mille mégawatts (4000 MW) d'ici 2010, c'est irréaliste. C'est
gens-là avaient en partie raison; en tant que société globale, nous n'étions pas à quatre mille
mégawatts (4000 MW) en 2010, mais on était beaucoup plus autour de quinze mille-seize mille
mégawatts (15 000 MW-16 000 MW). À la fin de 2003, la capacité éolienne globale était de
l'ordre de quarante mille mégawatts (40 000 MW).

1075 Donc on parle d'une croissance annuelle de trente-deux pour cent (32 %) entre 1999 et
2003. Cette croissance-là, à laquelle on a longtemps assisté à l'extérieur du Canada, commence
à se manifester ici aussi, alors que la capacité totale du Canada, présentement, est d'environ
quatre cents mégawatts (400 MW). Avec les contrats déjà octroyés, comme ceux de Baie-des-
1080 Sables, Anse-à-Valleau, Murdochville, des projets annoncés mais dont on n'a pas encore amorcé
la réalisation, on pourrait passer à cinq mille mégawatts (5000 MW) de capacité éolienne d'ici
2010 pour l'ensemble du Canada; et le Québec, à lui seul, pourrait représenter la moitié de ce
cinq mille mégawatts (5000 MW) là.

1085 Une des choses à laquelle nous nous sommes intéressés beaucoup à Greenpeace, c'est
toute la question de l'acceptabilité sociale de l'éolien, les perceptions de la population sur l'éolien.
Alors nous avons, au cours de l'année 2004, demandé à la firme de marketing Léger Marketing,
en fait, de procéder à deux (2) sondages d'opinion sur l'ensemble de la population québécoise.

1090 Le premier sondage était au début 2004, et ce sondage-là était spécifiquement dans le
cadre du débat Le Suroît. Alors nous avons posé deux (2) questions à la population québécoise,
une sur leur appui ou non au projet du Suroît, avec un préambule qui expliquait ce qu'était le
projet, et la deuxième question, on a demandé aux gens quelle était leur préférence énergétique.

1095 J'ai fait parvenir copie des rapports de Léger Marketing au BAPE, donc vous pourrez les
consulter, mais vous pourrez voir qu'il était pas question pour nous de piper les dés, de charger
les questions en faveur d'une forme d'énergie au détriment d'une autre. Les questions étaient
toutes équilibrées. Léger Marketing, de toute façon, ne nous aurait pas laissé poser des
questions qui ne l'étaient pas.

1100

Mais ce qui est ressorti de ce sondage-là, c'est que la très grande majorité des Québécois et des Québécoises préfèrent l'éolien, on parle de cinquante-trois pour cent (53 %) versus trente-cinq pour cent (35 %) pour les économies d'énergie et huit pour cent (8 %) dans le cas du gaz naturel.

1105

Vers la fin 2004, nous avons procédé cette fois-là en collaboration avec l'organisation Équiterre, nous avons procédé à un deuxième sondage, toujours sur la question des préférences énergétiques des Québécois et des Québécoises, on a rajouté des formes de production d'énergie dans le sondage de novembre 2004, comme le nucléaire, les petites centrales hydroélectriques. Et encore une fois, l'éolien remporte la palme de façon très marquée au niveau des préférences énergétiques.

1110

Et là, évidemment, les sondages étant ce qu'ils sont, ce ne sont pas – nous n'avons pas fait de groupes focus, alors il y a des limites évidemment aux sondages, mais je pense que la bonne réputation de l'éolien, la perception positive de la population québécoise, c'est vérifié également à travers le sondage que le TechnoCentre éolien a fait, si je me rappelle bien, j'ai vu dans la documentation que le sondage avait été déposé dans le cadre des audiences sur Murdochville, donc je vais pas revenir là-dessus, mais je pense que ça démontre encore une fois que la perception du public est très bonne quant à l'éolien.

1115

1120

Une des choses que nous avons également faite, Greenpeace, c'est devant la Régie de l'énergie, dans le cadre du débat sur Le Suroît, nous, on était un peu sidéré de par le fait qu'on se faisait dire, par des gens, soit gouvernement, soit dans certaines sociétés d'État, que le potentiel éolien au Québec était limité.

1125

Pourtant, on n'avait jamais vu d'études sérieuses sur la question qui évaluait à la fois les gisements éoliens, donc en termes de vent par seconde, par exemple, et une analyse assez poussée à combien de mégawatts par exemple, si on parle d'énergie, à combien de mégawatts les gisements éoliens correspondent.

1130

Alors c'est le mandat que Greenpeace, en collaboration encore une fois avec plusieurs groupes écologistes, en collaboration avec l'Association canadienne de l'énergie éolienne, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement, c'est le mandat que nous avons donné à la firme Hélimax. J'ai également fait parvenir au BAPE copie électronique, et je vous ferai parvenir une copie papier également du rapport que Hélimax a préparé.

1135

Mais les conclusions de ce rapport-là sont pour le moins surprenantes. Parce qu'on a découvert que le Québec était assis sur une mine d'or, finalement, en termes de potentiel éolien, on parle d'un potentiel, et là, c'est les termes que Hélimax utilise, donc un potentiel technique jugé économiquement viable d'environ cent mille mégawatts (100 000 MW). Évidemment, c'est de l'énergie installée, c'est pas évidemment cent mille mégawatts (100 000 MW) livrés.

1140

1145

Pour les fins de l'étude, Hélimax a retenu un facteur d'utilisation de trente-cinq pour cent (35 %). Donc on parle d'un potentiel technique économique viable de trente-cinq mille mégawatts (35 000 MW) au niveau de l'éolien.

1150

Est-ce que je suis en train de vous dire qu'on doit demain matin partir et faire trente-cinq mille mégawatts (35 000 MW) d'éolien, bien sûr que non.

1155

Je pense que ce que l'étude de Hélimax démontre par contre, c'est qu'on peut, de façon intelligente, il est pas question ici de tapisser le Québec d'éoliennes comme on l'entend parfois, vous verrez à la lecture de l'étude que nous avons élaboré, en collaboration avec Hélimax, une grille d'analyse où on excluait des territoires, que ce soit par exemple tout ce qui est en pente de plus de quinze pour cent (15 %), les aires protégées, les ZEC, on est à tant de kilomètres des villes, les villages, bon, et ainsi de suite.

1160

On a exclu des pans entiers du territoire québécois pour les fins de cette analyse-là. En fait, on a gardé que ce qui était à vingt-cinq kilomètres (25 km) des lignes existantes de transport d'électricité.

1165

Pourquoi avoir retenu un critère comme celui-là, parce que c'est bien beau par exemple de découvrir qu'on a des gisements éoliens absolument phénoménaux dans le coin de la Baie d'Ungava, mais il faut quand même être réaliste, est-ce qu'on a les moyens financiers de payer les infrastructures de transport d'électricité qui seraient nécessaires à ramener ça dans le sud du Québec. Je pense que poser la question, c'est y répondre.

1170

Alors donc, nous avons un potentiel éolien important. L'éolien a plusieurs avantages sur des formes de production d'énergie plus conventionnelles, par exemple au niveau de la création d'emplois par dollar investi. Le fait qu'une grande partie de cette création d'emplois là peut, et dans le cas de l'appel d'offres de mille mégawatts (1000 MW) qu'il y a eu en Gaspésie, non seulement peut mais la création d'emplois se fait beaucoup en région, ne se fait pas seulement en région mais se fait beaucoup en région.

1175

Et l'étude d'Hélimax nous a permis d'identifier que plusieurs des régions du Québec disposaient d'un potentiel éolien important. La Gaspésie, évidemment, on le savait, le Bas-Saint-Laurent, la Montérégie, la Côte-Nord, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, il y a plusieurs régions du Québec qui disposent d'un potentiel éolien très intéressant, et c'est un autre des avantages de l'éolien.

1180

Nous avons repris, dans le cadre de notre mémoire, plusieurs des recommandations faites par l'Association canadienne de l'énergie éolienne dans le cadre des travaux de la Commission parlementaire de l'économie et du travail qui portaient sur le secteur énergétique au Québec, contexte, enjeux et questionnements.

1185 Je veux pas revenir nécessairement sur chacune de ces recommandations-là, tout simplement pour dire que nous appuyons ces recommandations-là, donc qui parlent d'augmenter de façon substantielle la production, en fait les appels d'offres et donc, à terme, la production d'énergie éolienne au Québec.

1190 Nous croyons que l'éolien, en plus d'être très complémentaire à l'hydroélectricité, l'éolien peut devenir une source de production d'énergie fiable, rentable pour le Québec, contrairement par exemple à ce qu'on nous a proposé au niveau du gaz naturel ou des choses comme ça. Je tiens à le rappeler, il est pas question ici de centrale au gaz naturel, bien sûr, mais quatre-vingts pour cent (80 %) du coût d'opération d'une centrale au gaz naturel, c'est l'achat du combustible.

1195 Je vais terminer là-dessus. J'ai lu l'étude d'impact préparée par SNC-Lavalin dans le cas du projet de Murdochville, je pense que ce qu'on peut constater, c'est qu'il y a effectivement peu d'impacts environnementaux, en termes disons traditionnels, que ce soit sur l'avifaune, que ce soit au niveau de la flore, des zones forestières qui sont affectées.

1200 On voit que le promoteur a fait des efforts, dans certains cas, où des impacts plus importants avaient été identifiés, pour dire, bon bien, est-ce qu'on peut redessiner le parc, est-ce qu'on peut changer des éoliennes de place, de façon à minimiser des impacts sur un secteur précis, sur une espèce d'oiseaux. Il y a des efforts qui ont été faits à ce niveau-là, et je pense que la production d'énergie à partir de l'éolien, ça tout le monde en convient, a très peu d'impacts sur l'environnement.

1205 Il y a pas de rejet à l'atmosphère, il y a pas d'émission de gaz à effet de serre, pas de contamination à l'eau. Les principaux impacts auxquels on fait face, quand on parle d'éolien, c'est beaucoup les impacts visuels.

1210 Et bien que ces impacts-là soient très réels, les impacts visuels sont subjectifs. Pour l'un, le visuel de l'éolien sera une chose positive, le sondage du TechnoCentre éolien nous a dit ça un peu, donc jusqu'à maintenant, les gens, les touristes en Gaspésie perçoivent bien l'éolien. Est-ce que quatre-vingt-dix-sept pour cent (97 %) de taux d'approbation des touristes va demeurer le même, une fois qu'on aura construit les huit (8) parcs prévus à l'appel d'offres de mille mégawatts (1000 MW) plus ce qu'on fait à Murdochville, je pense que la question se pose. Moi, j'ai pas d'inquiétude à ce niveau-là.

1220 Je pense que la population va bien accepter. Je pense qu'il faut prendre le temps d'expliquer aux gens qu'évidemment, l'énergie ne pousse pas sur les arbres, qu'on doit la produire. Dans certains cas, nous misons également beaucoup, Greenpeace et plusieurs autres associations, plusieurs autres groupes écologistes au Québec, sur tout ce qui concerne l'efficacité énergétique, mais pour la nouvelle production d'énergie, nous croyons beaucoup à l'éolien.

1225

1230 Et c'est certain qu'il y a des gens qui, au niveau des impacts visuels, vont dire, bon, c'est un impact qui est négatif, moi je veux pas en voir devant mon chalet, je veux pas en voir devant ma maison, je pense que les promoteurs, que ce soit dans le cas des projets de Baie-des-Sables, de l'Anse-à-Valleau ou dans le cas de Murdochville, je pense que les promoteurs se sont montrés ouverts, se sont montrés disposés à discuter de ces choses-là avec la population.

1235 Alors en conclusion, pour nous, l'éolien est un très bon pas dans la bonne direction, au niveau du développement énergétique, au niveau du développement économique régional, pour le Québec, et nous appuyons fortement le projet de Murdochville.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1240 Merci, monsieur Guilbeault.

Alors nous vous avons demandé de déposer, à Anse-à-Valleau, les deux (2) sondages que vous avez fait faire par la firme Léger Marketing, ainsi que le rapport de la firme Hélimax, et nous allons déposer ces documents aussi dans les centres de consultation de Murdochville.

1245 **PAR M. STEVEN GUILBEAULT:**

D'accord.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1250 J'aimerais aussi porter à votre attention, ainsi qu'à tous les gens ici dans la salle, que 3Ci a déposé hier l'addenda à l'étude d'impact qui évaluait les impacts sur la nouvelle configuration, dont six (6) éoliennes dans la Réserve faunique des Chic-Chocs et aussi quatre (4) autres éoliennes qui ont été reconfigurées.

1255 J'aimerais reposer quand même certaines questions qu'on vous a posées quand on était à Anse-à-Valleau, pour le bénéfice des gens qui sont ici ce soir.

1260 La première porte sur les sondages que vous avez faits. Nous aimerions avoir plus de détails sur les personnes qui ont été interviewées et où elles étaient situées au Québec, s'il vous plaît.

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

1265 Oui, avec plaisir, madame la Présidente. Les sondages que nous avons fait faire par la firme Léger Marketing sont des sondages, en fait ce que nous avons fait, c'est que nous avons acheté des questions dans un sondage omnibus.

1270 Pour ceux et celles qui sont moins familiers avec la question des sondages, les sondages omnibus sont des sondages que plusieurs firmes de sondages font sur une base régulière, sur une panoplie de sujets. Alors un sondeur va vous appeler un soir à la maison et va vous demander si vous voulez participer à un sondage et là, on va vous poser une panoplie de questions sur toutes sortes de sujets.

1275 Alors nous, ce que nous avons fait, c'est que nous avons, dans les deux (2) cas, nous avons acheté deux (2) questions dans chacun, deux (2) questions pour chacun des sondages, donc celui de février et celui de novembre 2004.

1280 Et là, l'échantillon, on parle, si ma mémoire est bonne, mille quatre-vingt-une (1081) personnes réparties à travers le Québec selon une formule qui ressemble à un tiers pour la région de Montréal, un tiers pour les autres régions urbaines et un tiers pour l'ensemble du Québec rural. Je vous dis ça de mémoire, là, mais de toute façon, l'information est dans le mémoire.

1285 Alors nous n'avons pas sondé par exemple spécifiquement les gens en Gaspésie, ou en Montérégie ou ailleurs. C'est un sondage qui est fait sur l'ensemble du territoire québécois.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1290 Dans les questions qui sont posées, est-ce qu'on met quand même en contexte exactement les gens sur les contraintes qu'on peut rencontrer par rapport au développement des éoliennes, les règles qu'on doit établir?

Comment c'est fait, exactement?

1295

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

1300 Je peux vous donner un exemple de la deuxième question que nous avons posée dans le sondage de février 2004, et le préambule est très court, rappelez-vous que nous avons déjà posé une question précédente à celle-là, sur est-ce que les gens appuyaient oui ou non la centrale du Suroît.

1305 En fait, permettez-moi de prendre le deuxième sondage, où on avait ajouté plus, le préambule était un peu plus long et il y avait plus de catégories de production d'énergie, je vous lis la question rapidement!

1310 Dans l'hypothèse où nos besoins énergétiques augmenteront au Québec au cours des prochaines années, et qu'Hydro-Québec affirme qu'il faut au moins dix (10) ans pour construire de grands barrages hydroélectriques, quelle approche – et là, les gens pouvaient en choisir plus d'une – préférez-vous pour combler nos besoins énergétiques à court terme parmi les suivantes?

1315 Et là, on leur donnait plusieurs choix, donc la production de l'électricité à partir de l'éolien, qui est une forme d'énergie produite par le vent; un programme d'efficacité énergétique, ce qui implique des mesures de réduction de consommation d'énergie de la part de l'ensemble de la société; la production d'électricité à partir de petites centrales; la production d'électricité à partir du gaz naturel; la production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire.

1320 Alors vous pouvez constater qu'évidemment, il y a pas beaucoup de chair autour de ce squelette-là, nos moyens étant limités. Si on pouvait faire faire des sondages sur mesure, ce qui coûte des ordres de grandeur plus chers que ce qu'un omnibus peut coûter, on pourrait contextualiser beaucoup plus, on pourrait parler des avantages et des impacts des uns et des autres. Mais dans le contexte d'un omnibus, c'est pas possible de faire ça.

1325 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Dans le document que vous allez nous remettre sur ces sondages-là, est-ce qu'il y a une appréciation de la représentativité des échantillonnages?

1330 **PAR M. STEVEN GUILBEAULT:**

Oui, c'est un sondage qui est fait selon les règles de l'art, là. Donc vous avez une répartition, à peu près cinquante-cinquante (50-50) hommes-femmes, différents groupes d'âges, francophones.

1335 Régions, voyez-vous, je peux vous le donner dans le cas des régions du Québec, donc on parle de Montréal métropolitain, dans le cas du Montréal métropolitain, on parle de quarante-sept pour cent (47 %), donc je vous avais dit un tiers, c'est plus qu'un tiers; Québec métropolitain, neuf pour cent (9 %); l'est du Québec, neuf pour cent (9 %); le centre du Québec, seize pour cent (16 %); l'ouest du Québec, dix-huit pour cent (18 %). Alors c'est sur l'ensemble du territoire.

1340 C'est pondéré, je pense, et je pourrais toujours poser la question au sondeur si vous le désirez, je pense que c'est pondéré en fonction de la population donc des différentes régions.

1345 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

Madame MBatika.

1350 **PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

Bonsoir monsieur Guilbeault.

1355 **PAR M. STEVEN GUILBEAULT:**

Bonsoir.

1360 **PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

Vous dites que les impacts visuels sont subjectifs. Dans le cas de la Gaspésie, c'est une région touristique, pour les gens, l'impact visuel, pour eux, c'est très important. Mais vous, comment est-ce que vous considérez qu'on peut atténuer ça, et surtout pour l'implantation des éoliennes?

1365

Les gens suggèrent deux (2) possibilités, de les implanter en grappe ou dispersées. Quel est votre point de vue à ce sujet?

1370 **PAR M. STEVEN GUILBEAULT:**

Je vous dirais que l'éolien est très spécifique au site où on l'installe. Alors je pense pas qu'il y ait une règle du pouce qu'on peut appliquer pour l'ensemble des parcs éoliens au Québec ou ailleurs, je pense qu'il faut faire avec le cas spécifique qui se présente devant nous.

1375

Dans certains cas, il sera peut-être plus avantageux de faire ça par grappe, parce qu'on a un secteur qui est peu touristique, on peut densifier les éoliennes sans que ça ait des impacts visuels importants, puisque l'occupation du territoire est minime, bon, ce genre de choses là.

1380 Dans d'autres cas, pour des raisons inverses, on voudra disperser les éoliennes de façon à les placer pour qu'elles soient le moins visibles possible. Bon, il y a des efforts qui ont été faits, dans ce cas-là, pour le parc de l'Anse-à-Valleau, pour le projet de Cartier énergie, on en a parlé un petit peu tout à l'heure dans le cas de Murdochville.

1385 J'ai eu le plaisir de participer à une journée portes ouvertes, l'hiver dernier, organisée par le promoteur dans le cas du projet de l'Anse-à-Valleau, et j'ai été agréablement surpris, je vous dirais, de constater que les promoteurs, bon évidemment, étaient là pour la journée portes ouvertes, mais qu'on avait préparé les photos-montages, des résumés des évaluations d'impacts à différents niveaux, et la population pouvait poser des questions.

1390 Et je vous dirais que de façon très majoritaire, les gens étaient très favorables, mais il est effectivement venu des gens qui – en fait c'était un groupe de personnes qui s'étaient acheté ensemble des terrains sur le bord d'un lac, et qui ne voulaient pas voir d'éolienne devant leur futur chalet, qui était pas construit.

1395 Dans ce cas-là, les promoteurs ont dit, bien, essayons de voir ce qu'on peut faire. Alors je pense que tant et aussi longtemps que les promoteurs vont décider de procéder de cette façon-là, et peut-être qu'on n'arrivera pas toujours à s'entendre, peut-être qu'il y a des gens qui

1400 seront pas heureux, des individus qui seront pas heureux, je pense qu'il faut essayer, et c'est pas toujours facile, j'en conviens, de trouver un équilibre entre les intérêts d'un petit nombre versus les intérêts de la collectivité.

Et je suis pas en train de dire qu'il faut passer comme un rouleau-compresseur, là, pas du tout. Je pense qu'il faut trouver un équilibre entre les deux (2).

1405 **PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

Et pour l'autre impact, vous avez dit que sur la faune aviaire, ça posait pas de problème. Qu'est-ce que vous pensez des éoliennes qu'on a placées dans la réserve faunique?

1410 **PAR M. STEVEN GUILBEAULT:**

1415 Bien, si les autorités de la réserve faunique ont été consultées, et là, c'était pas clair à la lecture du document, j'ai mal compris, là, est-ce que c'est une proposition, est-ce que les autorités de la réserve ont été consultées, alors si c'est fait en collaboration, si l'ensemble des partenaires s'entendent pour procéder de cette façon-là, de façon à minimiser les impacts ailleurs, je pense qu'on peut être d'accord avec cette façon de procéder là.

1420 De façon générale, moi, j'ai certaines hésitations à ce qu'on fasse du développement dans des réserves, dans des parcs. Alors il faut voir exactement et là, c'est pas clair à la lecture du document qui a été déposé hier, on en est où exactement à ce niveau-là.

PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:

D'accord, merci.

1425

PAR LA PRÉSIDENTE:

1430 Une dernière question. Est-ce que vous avez été consulté sur le Plan régional de développement du territoire public, volet éolien?

1430

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

Non, je n'ai pas été consulté là-dessus.

1435 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

Alors merci beaucoup, monsieur Guilbeault, de votre intervention.

1440

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

Merci beaucoup, madame la Présidente. Bonne soirée.

1445 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonsoir.

1450

MI'GMawei MAWIOMI

PAR LA PRÉSIDENTE:

1455

J'aimerais inviter maintenant monsieur John Martin, s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur Martin. Alors vous représentez aussi les Mi'gmaqs, je vous laisse la parole.

1460

PAR M. JOHN MARTIN:

Oui, je suis chef des Mi'gmaqs de Gesgapegiag et aussi, je suis président du Mi'gmawei Mawiomi, qui représente l'assemblée des trois (3) communautés mi'gmaqs, Listuguj, Gespeg et Gesgapegiag. Je suis ici à soir en cette capacité-là, comme président pour les trois (3) communautés.

1465

LECTURE DU MÉMOIRE

PAR LA PRÉSIDENTE:

1470

Merci, monsieur Martin.

J'aimerais savoir d'abord si c'est possible de déposer le protocole d'entente dont vous parlez à la page 4 qui spécifie que les parties, qui confirme en fait que le gouvernement a le devoir de consulter et qui donne certaines indications sur – je pense c'est sur quoi vous vous appuyez quand vous parlez de votre groupe de travail politique.

1475

Il y a aussi une proclamation conjointe, à la page 6, qui réitère les concepts juridiques du titre aborigène de votre nation.

1480

Ces deux (2) documents, est-ce que ce serait possible d'avoir des copies de ça?

PAR M. JOHN MARTIN:

1485 Oui. D'ailleurs, c'est demain qu'on entérine ces proclamations-là et cette forme de consultation là à Listuguj, où les huit (8) chefs vont être présents avec le chef national de la nation mi'gmaq pour signer l'entente pour la consultation.

Donc demain ou dans la semaine qui vient, on va pouvoir envoyer ça.

1490 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Envoyez ça à madame Méthot, Marie-Josée Méthot, la coordonnatrice de la Commission, on apprécierait, s'il vous plaît.

1495 J'aimerais aborder avec vous un petit peu ce que j'ai abordé tout à l'heure au niveau du changement des directives, je pense que pour vous, on comprend très bien que vous voulez un processus qui est en amont des décisions prises sur les projets, mais quand même, l'aspect où vous devenez un utilisateur du territoire est important, et la connaissance, comme tous les gens qui utilisent le territoire, c'est important pour l'évaluation environnementale.

1500 Alors j'aimerais vous entendre un petit peu sur la proposition que j'ai faite tout à l'heure, où on devrait faire des changements aux directives et inclure les nations autochtones au même titre que les autres utilisateurs du territoire dans la consultation qu'on fait quand on prépare les études d'impact.

1505 **PAR M. JOHN MARTIN:**

1510 En ce qui concerne les consultations, qu'est-ce qu'on demande au gouvernement du Québec, en partant, c'est d'établir un processus qui est clair, qui est particulier à la nation mi'gmaq, pour qu'on puisse "s'assire" ensemble, discuter de ces impacts-là.

Et aussi, d'être ressourcés comme il faut, pour être capable de participer à cette consultation, et faire les études qu'on a besoin de faire.

1515 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

1520 Donc ce serait pas nécessairement avec le promoteur, ce serait vraiment en amont de qu'est-ce qui va se développer, si je comprends bien, au niveau par exemple de l'éolien, parce qu'il peut y avoir d'autres projets aussi dans le domaine des ressources forestières.

Mais vous, vous voulez, parce qu'il faut que ce soit très clair pour nous, c'est une consultation qui est en amont de développement de certains secteurs économiques au Québec, c'est ça?

1525 **PAR M. JOHN MARTIN:**

Le protocole de consultation qu'on a préparé, c'est une consultation, un processus qu'on voudrait utiliser dans tous les domaines de développement, au niveau des ressources naturelles.

1530 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

1535 Il y a deux (2) points que vous abordez que j'aimerais aussi regarder avec vous, c'est au niveau des ressources financières qui sont données aux gens qui sont impliqués dans les évaluations environnementales.

1540 Vous savez sûrement qu'au Québec, les groupes environnementaux réclament depuis au moins vingt (20) ans d'avoir une assistance financière pour préparer soit leurs mémoires ou pour donner des mandats en termes de contre-expertises, ça se fait au fédéral mais ça ne se fait toujours pas ici, au Québec.

1545 Et aussi, quand on regarde l'aspect au niveau de la création des commissions du BAPE, la liste des commissaires, que ce soit les commissaires permanents au Bureau ou les commissaires ad hoc, elle est finalement faite par décret par le Conseil des ministres, et c'est à partir de cette liste que le président du BAPE va choisir des commissaires et un président de commission, donc finalement, c'est même pas le BAPE qui décide qui est sur les listes.

1550 Moi, je pense que ce serait intéressant qu'il y ait une représentativité du Québec en termes de compétence, surtout en termes de compétence, peu importe, et qui représente finalement c'est quoi le multiculturalisme québécois, et dans son ensemble.

Je sais pas si vous aviez d'autres éléments à apporter à ce niveau-là.

1555 **PAR M. JOHN MARTIN:**

1560 Au niveau des décisions qui ont été prises à la Cour suprême du Canada, on mentionne spécifiquement aussi qu'on doit assister les Premières Nations au niveau financier aussi, pour être capable de participer à ces consultations-là et aussi pour avoir la capacité de les accommoder.

D'ailleurs, je pense que c'est une des accommodations à laquelle on fait allusion dans ces décisions-là.

1565 Au niveau des représentants sur les commissions environnementales, je pense que certainement c'est pas une discussion ou une négociation au niveau du BAPE. C'est une

négociation entre gouvernements, le gouvernement du Québec et la Nation mi'gmaq, qui doit s'entreprendre.

1570 D'ailleurs on a parlé, dans le mémoire, d'un groupe de travail politique avec le
gouvernement du Québec, justement pour adresser ces points-là. Et donc, vous comprendrez
qu'on a très hâte que ce document-là se signe. Ça fait un an qu'on travaille, entre le
gouvernement du Québec et la Nation mi'gmaq pour en venir à une entente qui est acceptable
1575 pour les deux (2) parties, et cette table conjointe adresse l'industrie de l'éolien, le pétrole et la
ressource forestière.

Donc c'est une table gouvernement à gouvernement qu'on est en train d'établir. Mais par
contre, on doit quand même s'assurer que notre voix est entendue dans des commissions
comme celles-là du BAPE, pour s'assurer qu'on est sur le record, comme qu'on vous a avisés de
1580 nos inquiétudes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1585 Oui, on apprécie, je pense qu'on a intérêt à vous entendre.

J'aimerais savoir, est-ce que vous faites partie de la Table ronde interministérielle pour le
plan de développement durable? Est-ce que vous siégez sur cette table-là?

PAR M. JOHN MARTIN:

1590 Je fais partie de cette table-là, les trois (3) chefs et les techniciens des différents
domaines.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1595 Est-ce qu'il y a d'autres nations autochtones qui sont sur cette table?

PAR M. JOHN MARTIN:

1600 Non. Ça, c'est une table qui a été établie, les Mi'gmaqs et le gouvernement du Québec.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1605 D'accord.

Quand vous parlez de la table de concertation, gouvernement du Québec et Mi'gmaqs,
comme vous venez de mentionner tout à l'heure, qui d'autres siègent, quand vous parlez du
gouvernement, c'est le Premier Ministre ou si c'est des ministères?

1610 **PAR M. JOHN MARTIN:**

C'est le ministre des Affaires autochtones et surtout le ministre des Ressources naturelles, parce qu'évidemment, c'est surtout les questions des ressources naturelles qui sont générateurs du développement économique en région.

1615

Donc le ministre des Ressources naturelles est appelé à siéger de temps à autre à cette table-là, aussi bien que le ministère des Affaires autochtones.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1620

D'accord.

Monsieur Samak.

1625 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Oui, merci, monsieur Martin, de la présentation.

1630

Juste pour comprendre ou être sûr d'avoir compris, l'engagement que vous avez pris avec madame la Présidente de nous fournir une copie de l'entente, c'est bien la même entente dont on parle à la page 4, qui doit être signée entre les deux (2) parties, vous, le Mi'gmawei Mawiomi et le gouvernement du Québec, c'est ça?

PAR M. JOHN MARTIN:

1635

Non, c'est pas celui-là.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1640

C'est ce que je pensais.

PAR M. JOHN MARTIN:

Une bonne clarification.

1645

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Bon.

1650 **PAR M. JOHN MARTIN:**

Le document de consultation dont on parle est la déclaration sur le besoin de consultation, c'est ça qui va se faire demain. Et on va être capable de soumettre celui-là.

1655 L'entente, justement, on attend la signature, je sais pas si ça va se faire pendant l'été, pendant les semaines qui viennent, parce qu'on a fini le travail sur l'entente Québec-Mi'gmaoui Mawiomis, mais là, on attend le moment propice pour signer ça. Et puis à ce moment-là, on va pouvoir...

1660 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais je voulais les deux (2), s'il vous plaît.

PAR M. JOHN MARTIN:

1665 OK, on va vous en donner une. Merci de votre clarification.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1670 Alors le projet d'entente qui est en discussion avec le gouvernement du Québec, à la page 4, vous allez nous transmettre une copie aussi, d'accord.

Vous semblez aussi dire, à la page suivante, quand vous dites, "Force nous est de constater que" ou:

1675 "Force est d'admettre que la signature de l'entente politique urge afin que les parties puissent mettre en place ce comité technique."

Vous semblez dire que c'est pas évident évident que l'entente va être signée...

1680 **PAR M. JOHN MARTIN:**

On la mentionne là-dedans parce qu'on a conclu nos discussions là-dessus en début d'avril, et là, c'est resté là. Disons, ça discute d'un bord puis de l'autre, quand est-ce qu'on va signer, question de coordonner la rencontre avec le ministre pour signer ça.

1685

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Est-ce que c'est le gouvernement qui...

1690

PAR M. JOHN MARTIN:

1695 C'est le gouvernement qu'on attend présentement, oui. Parce qu'en ce qui concerne le travail, le travail est complet. Et ça a été accepté en principe des deux (2) parties. Donc là, on passerait normalement à la signature de l'entente.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1700 Donc l'attente est une question de procédure et non pas de discussions en cours sur le contenu de l'entente?

PAR M. JOHN MARTIN:

1705 Non, les discussions sont complètes.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Je vois.

1710 Maintenant, vous avez aussi exprimé quelques appréhensions à propos de la déclaration du ministre Corbeil à l'effet que la prochaine tranche de mille mégawatts (1000 MW) ne sera pas mise en oeuvre ou réalisée de la même façon.

1715 J'aimerais que vous expliquiez un peu plus en détail, plus précisément les appréhensions que vous avez par rapport à ça?

PAR M. JOHN MARTIN:

1720 On a des appréhensions premièrement parce qu'on a vu, dans le cas de Listuguj où ils ont été quand même assez bien ressourcés, et le dossier a été très bien travaillé, mais ils ont pas réussi à franchir la barrière pour aller chercher le projet.

1725 Donc c'est certain que ça nous amène certaines inquiétudes, parce que quand on a parlé au niveau du gouvernement, le support de tout le monde, verbalement, était là.

Mais donc, dans la deuxième ronde qui va venir, c'est certain qu'on a des inquiétudes. Et aussi, on a une discussion à avoir avec le gouvernement du Québec sur la façon qu'on voudrait voir l'approche, une approche bien spécifique aux Mi'gmaqs.

1730 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Mais vos inquiétudes concernent le fait par exemple que la prochaine tranche ne sera pas réalisée d'une façon importante sur le territoire de la Gaspésie ou c'est quoi la nature de vos inquiétudes?

1735

PAR M. JOHN MARTIN:

C'est une des préoccupations, que la majorité du projet se réalise sur la Côte-Nord.

1740

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Vous aimeriez que ce soit réalisé...

PAR M. JOHN MARTIN:

1745

On aimerait qu'il y aurait une partie certainement réalisée en région aussi, pour que les Mi'gmaqs puissent participer à ce développement-là.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1750

Je vois.

Maintenant, j'aimerais reposer la question que j'ai posée à monsieur Morrison tout à l'heure, concernant, si on se limite maintenant au projet de Murdochville tel qu'il est maintenant, d'une façon plus précise, ce serait quoi les impacts qu'il pourrait avoir sur votre utilisation du territoire, et vos acquis et vos activités actuelles?

1755

PAR M. JOHN MARTIN:

1760

Oui. Quand on regarde la revendication territoriale, on maintient qu'on n'a jamais cédé ces territoires-là, on doit se considérer propriétaire, au même titre que le Québec veut réaliser son intégrité territoriale.

1765

On maintient qu'on n'a jamais cédé ces territoires-là, donc s'il y a du développement sur ces territoires-là, comme n'importe quel gouvernement souverain, on a le droit d'avoir des redevances, une variation de bénéfices qui doit revenir à la nation ou l'État de la nation.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1770

Avez-vous contacté l'initiateur du projet spécifiquement pour demander que certains droits aux redevances soient négociés avec vous?

PAR M. JOHN MARTIN:

1775 Non, on n'a pas négocié avec les compagnies, non.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1780 Vous ne l'avez pas fait, d'accord. D'accord, très bien.

Maintenant, est-ce qu'on a le temps, madame la Présidente, pour une question hypothétique!

1785 Imaginons que le processus de consultation et d'accommodement effectivement existe selon les critères et balises établis par la Cour suprême, ce serait quoi la différence pour le projet qui est actuellement en cours, qui nous concerne?

Ce serait quoi la différence?

1790 **PAR M. JOHN MARTIN:**

1795 Je dois aller dans un sens un peu plus large, je sais pas si vous allez trouver ça un peu extrême, mais en ce qui concerne la Nation mi'gmaq, il y avait eu une économie traditionnelle, et par la force de la situation, on s'est ramassé dépossédé, et remis dans des petits communautés qui s'appellent des réserves; on a des réserves fauniques, on a des réserves indiennes.

1800 Il y a plusieurs lois qui ont été passées dans l'entre-temps, jusqu'au point où, il y a plusieurs années de ça, notre monde était souvent devant les tribunaux pour avoir exercé leurs droits.

Donc l'économie traditionnelle a été détruite, on n'a pas été capable d'exercer nos droits.

1805 Pour faire un parallèle, une autre nation qui a subi les conséquences semblables, parce que si on revient et on regarde l'histoire du Canada, en ce qui concerne la chasse aux autochtones, il y a eu quand même des choses assez sérieuses qui sont arrivées dans le passé, dans la Deuxième Guerre mondiale, on a détruit le Japon, leur économie, et l'Organisation, The North Atlantic Treaty Organization, ces pays-là qui font partie de cette organisation, suite à cette guerre-là, ont investi monumentalement dans ce pays pour reconstruire son économie. On l'a pas fait pour les Mi'gmaqs.

1810 On nous maintient toujours dans un état pitoyable, dans les communautés autochtones, où c'est très démotivant. Au niveau du développement, si tu vis sur un timbre d'enveloppe, il y a très peu de développement qui peut se faire sur ce territoire-là.

1815 Donc l'accès aux ressources et à nos territoires, c'est certain que dans une initiative
conjointe avec le gouvernement du Québec, dans un dossier comme l'éolien, le gouvernement
doit investir lourdement et nous assister de développer des projets et viser spécifiquement la
Nation mi'gmaq dans les différents domaines, pour qu'on puisse prendre notre place aussi, pour
qu'on puisse développer une économie, pour qu'on puisse contribuer au développement de la
1820 région et de la province.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Merci, monsieur Martin.

1825

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous dites que le fédéral a accepté la revendication territoriale globale, est-ce que vous
avez des documents que vous pourriez nous déposer?

1830

PAR M. JOHN MARTIN:

Oui, on peut fournir les preuves de ça. On a monsieur Tom Molloy, qui a été nommé
négociateur fédéral de la part du gouvernement du Canada, qui fait partie de cette table-là.

1835

On a le gouvernement du Québec, présentement, qui sont à la table plus comme
observateurs, mais ils sont en train de faire le travail pour avoir une décision au niveau du
Cabinet, de s'asseoir à la table comme partie prenante, pas juste comme observateurs.

1840

PAR LA PRÉSIDENTE:

En fait, c'était pas nécessairement en termes de preuve, c'était de savoir où est-ce que
vous en êtes rendus dans votre processus. On connaît bien le processus qui a été fait avec les
Innus, on veut savoir si vous avez déjà une entente cadre, si vous pensez avoir une approche
1845 commune, un peu plus de détails, comment vous pensez procéder.

1850

Donc j'imagine que les documents qui existent jusqu'à maintenant pourraient nous donner
quand même une bonne idée d'où vous en êtes rendus dans vos négociations. Ce serait
apprécié.

PAR M. JOHN MARTIN:

Oui, certainement, ça peut être fourni, oui.

1855

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, monsieur Samak.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1860 Est-ce que, pour être précis, est-ce qu'on doit dire que le gouvernement fédéral a accepté les revendications ou est-ce qu'il a jugé recevable les revendications et puis il a nommé un négociateur?

PAR M. JOHN MARTIN:

1865 Dans ces questions-là, le gouvernement du Canada prend position suivante: si on peut démontrer que le titre aborigène existe, ils vont venir et "s'assire" à la table pour négocier.

1870 C'est pas une question à quel niveau ça existe, c'est tout simplement de démontrer que ce titre existe.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1875 D'accord, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1880 J'aimerais revenir à une des recommandations de votre mémoire, à la page 16, quand vous parlez des recommandations inspirées de la Commission royale sur les Peuples autochtones, et vous parlez de cogestion des ressources sur les territoires ancestraux.

1885 Vous allez oublier mon manque de mémoire, j'ai lu le rapport de la commission il y a bien des années, est-ce que vous pourriez préciser un peu ce qu'on entendait par la cogestion des ressources, comment vous le voyez?

PAR M. JOHN MARTIN:

1890 La cogestion des ressources, évidemment, c'est deux (2) gouvernements qui "s'assisent" et puis il y a une reconnaissance mutuelle au niveau de la propriété. Que le gouvernement de Québec, oui, a une certaine juridiction, et que la Première Nation, la Nation des Mi'gmaqs est une juridiction.

1895 Donc de "s'assire" ensemble, "s'assire" comme gestionnaire gouvernemental pour être capable de voir les politiques de développement sur les gestions des ressources. C'est vraiment, je pense, un exercice de cogestion avec le gouvernement, surtout au niveau du développement de politiques dans la région qui nous concerne.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1900 D'accord.

Est-ce que vous avez des conventions d'aménagement forestier, ici, dans la région? Ou c'était juste à Anse-à-Valleau, je pense?

PAR M. JOHN MARTIN:

1905

Non, pas à l'Anse-à-Valleau, on est à veille d'en signer un prochainement, dans le Jazz qu'on appelle, là, dans le comté de Bonaventure.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1910

Ah d'accord. Mais pas ici, autour de Murdochville?

PAR M. JOHN MARTIN:

1915

Ici, non, ici, dans la région, c'est, les Mi'gmaqs, c'est surtout des territoires de chasse, chasse-pêche.

Je sais que la nation de Gespeg, aussi, a un territoire de gestion aussi dans les environs ici, pas loin d'ici.

1920

PAR LA PRÉSIDENTE:

Un OGC qu'ils appellent, un OGC?

1925

PAR M. JOHN MARTIN:

Oui. Ils ont une entente d'ailleurs avec, je pense, une des compagnies pour recevoir une certaine compensation sur les éoliennes qui se trouvent sur le territoire de gestion.

1930

PAR LA PRÉSIDENTE:

De la réserve faunique?

PAR M. JOHN MARTIN:

1935

Je pourrais pas te dire si c'est une réserve faunique. C'est un territoire pour le développement économique de la Bande.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1940

De la?

PAR M. JOHN MARTIN:

1945 De la Bande de Gespeg.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1950 D'accord.

PAR M. JOHN MARTIN:

La communauté de Gespeg.

1955 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que ce serait possible d'avoir de l'information sur ça, s'il vous plaît?

PAR M. JOHN MARTIN:

1960 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1965 Alors monsieur Martin, on vous remercie beaucoup de votre participation.

PAR M. JOHN MARTIN:

1970 C'est moi qui vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Au plaisir.

1975 On va prendre une pause de dix (10) minutes, il est neuf heures trente (9 h 30).

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1980

REPRISE DE LA SÉANCE
SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

1985 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors j'inviterais monsieur Jean-Charles Morin, de la SÉPAQ, s'il vous plaît.

Si vous pouvez vous identifier pour les transcriptions.

1990

PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:

Oui, absolument. Mon nom est Jean-Charles Morin, je suis vice-président exploitation du secteur faunique et touristique à la SÉPAQ. Et je suis accompagné de Bermans Drouin qui est le directeur de la Réserve faunique de Chic-Chocs.

1995

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors on vous écoute.

2000

PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:

Merci. Alors madame la Présidente, madame et monsieur les Commissaires, merci de nous recevoir, de nous écouter.

2005

Rapidement vous présenter donc, faire une courte présentation, puisqu'on vous a présenté un mémoire plus élaboré, sur notre point de vue sur ce projet qui touche la Réserve faunique de Chic-Chocs. Donc rapidement vous présenter la SÉPAQ.

2010

C'est une société d'État qui a pour mandat d'exploiter, développer, au profit de l'ensemble des Québécois, des territoires naturels, on parle essentiellement de territoires à vocation de conservation et récréative qui sont transférés par le gouvernement.

2015

De par sa loi, on est reconnu comme gestionnaire de vingt-deux (22) parcs nationaux, des seize (16) réserves fauniques et d'autres établissements. Ça représente soixante-dix mille kilomètres carrés (70 000 km²) de territoire public au Québec, donc c'est la grandeur de l'Irlande, pour donner une petite dimension, on gère un pays dans le pays.

2020

Fait majeur de, comment dire, de notre mode de gestion, on est arrimé, dans toutes les régions du Québec, on gère en concertation avec les instances régionales, par des structures. Dans le cas de la Réserve faunique Chic-Chocs et des réserves fauniques, on appelle ça des conseils d'administration locaux, communément appelés CAL; dans le cas des parcs, c'est des tables d'harmonisation, mais ça fait partie vraiment de notre implication en région.

2025 Et dans le cas des réserves fauniques, on fait du développement durable et de l'exploitation, donc sur une base financièrement rentable, on n'a pas de subvention d'équilibre pour gérer le réseau des réserves fauniques.

2030 Notre intérêt pour le projet, évidemment, il y a une partie du projet qui touche la Réserve faunique Chic-Chocs, on parle de six (6) éoliennes qui s'ajoutent à vingt-cinq (25) autres qui sont déjà implantées dans le territoire. Et de notre point de vue, ce projet a des implications, des répercussions sur des activités récréatives qu'on fait dans la Réserve faunique Chic-Chocs et sur la clientèle.

2035 Vous rappeler principalement les principales caractéristiques de la Réserve faunique Chic-Chocs au-delà de son onze cent vingt-neuf kilomètres carrés (1129 km²). Comme les réserves fauniques, comme le réseau des réserves fauniques, c'est un territoire qui est voué à la conservation et la mise en valeur de la faune pour les Québécois, on va parler donc d'équité d'accès, c'est fondamental, on parle de tirage au sort et de divers mécanismes d'équité d'accès.

2040 On va parler de développement durable, donc une exploitation et une part d'aménagement faunique qui est importante, on fait beaucoup de gestion intégrée des ressources.

2045 Il faut attirer l'attention sur le caractère exceptionnel du territoire pour la chasse à l'orignal. Les populations sont, je dirais, de quatre (4) à six (6) fois ce qu'elles sont en moyenne au Québec, les densités sur la réserve faunique. Les succès de chasse, alors qu'ils sont de dix pour cent (10 %) au Québec, ils sont de plus de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) dans la réserve faunique. La demande dépasse l'offre d'une centaine de fois; pour chaque groupe vendu, il y a cent (100) groupes qui attendent pour aller à la chasse.

2050 Et il y a encore un potentiel de développement, on exploite la réserve, au niveau orignal, à près de, un peu plus de neuf pour cent (9 %), on peut facilement aller jusqu'à vingt pour cent (20 %).

2055 C'est un territoire qui se développe beaucoup pour la villégiature, en raison de ses paysages notamment, on est un territoire montagneux mais accessible, on a seize (16) chalets, et on a investi plus de quatre millions de dollars (4 M\$) depuis 1998 pour consolider les infrastructures et pour faire de l'aménagement faunique également.

2060 Bon, des préoccupations qu'on a par rapport au projet, on est un petit peu, je vous dirais, on a trouvé difficile l'instabilité, je vous dirais, qu'il y a dans ce projet-là; à la dernière minute sont apparues six (6) éoliennes dans la réserve faunique qui n'y étaient pas à l'origine. Donc les éoliennes dans la Réserve faunique Chic-Chocs, c'est passé de cinq (5) éoliennes à vingt-cinq (25) éoliennes et là, c'est trente et une (31) éoliennes. Donc il y a six (6) éoliennes qui sont apparues récemment, et sans qu'on soit – nous, on a appris ça de façon fortuite, il y a eu aucune consultation sur l'implantation.

2070 On comprend qu'il y a une étude d'impact qui vient d'être déposée, je comprends que ça a été déposé hier, donc nous n'avons pas été, on n'a pas été, comment dire, mis au fait des résultats de ça, pardon. Et il y a un effet cumulatif, là, cinq-vingt-cinq-trente et une (5-25-31) éoliennes, et même si c'est en périphérie de la réserve, c'est un élément je pense qu'il faut considérer, il y a un effet cumulatif de tout ça.

2075 Et autre élément, nous n'avons pu discuter de tout ça avec les instances régionales avec lesquelles on fait affaires, donc notre structure régionale, qu'on appelle le CAL, le conseil d'administration local a pas été associé à notre réflexion, ce qui est une exception puisqu'on ne fonctionne pas comme ça.

2080 Quand on a eu à présenter, notamment au BAPE, en audience publique, on avait une position qui était totalement arrimée avec la région. Je dis pas qu'elle ne serait pas arrimable, mais on n'a pas réussi à le faire.

2085 Donc vous parler des impacts appréhendés par la présence d'éoliennes, évidemment on va parler de paysage, puisque c'est au coeur même des impacts.

2090 La SÉPAQ a un service d'enquête et d'étude qui a fait deux (2) études importantes dans les dernières années, une sur les chasseurs d'originaux et l'autre sur les villégiateurs et les gens qui font de la pêche en hébergement. Et les deux (2) études font ressortir l'importance de la beauté des paysages et du sentiment d'isolement et du contact avec la nature que la clientèle souhaite retrouver quand elle est en forêt.

2095 Évidemment, quand ça est affecté, bien, on peut comprendre que nous soyons préoccupés, parce qu'on pense que ça peut avoir un effet sur l'intérêt de la clientèle.

Autre impact appréhendé, évidemment que le secteur où sont installées les éoliennes est un secteur qui devient à peu près peu ou pas intéressant pour la chasse à l'original, malgré que c'est un secteur, comme l'a dit le promoteur dans son document, il apporte des commentaires, sa justification de la nouvelle variante proposée, disant que c'est un secteur peu achalandé.

2100 Il faut comprendre que c'est dynamique, tout ça, et notamment, les accès se développent avec le temps. C'est vrai qu'actuellement, c'est un secteur qui est peu achalandé, mais à l'évidence, c'est un secteur qui serait devenu achalandé, notamment par l'exploitation forestière qui crée des accès, et donc, dans un contexte où la chasse est appelée à se développer puisque les populations d'originaux sont croissantes, l'ajout d'éoliennes, évidemment, rend complexe tout le développement futur.

2105 L'intensité aussi, dans un secteur de chasse, qui est le secteur numéro 6, pour nous est préoccupante.

2110 Autre préoccupation importante, qui est sur la question de l'accès, sur le contrôle de l'accès au territoire, ce qu'on a compris, avec l'information que l'on a, c'est que l'accès pour la construction au site où seront les six (6) éoliennes se ferait à partir d'une nouvelle route, donc on va créer un nouvel accès au territoire.

2115 C'est une préoccupation majeure qu'on a, notamment avec les intervenants forestiers et tous les intervenants dans le monde de gestion de territoire, notamment en Commission sur la gestion de la forêt publique, la Commission Coulombe, ont vraiment fait ressortir cette grande préoccupation là qu'ils ont de minimiser toutes les nouvelles portes d'entrée au territoire, ça rend la gestion du territoire passablement plus difficile.

2120 Donc là, on a un os, je vous dirais, important. On pense qu'il y a des alternatives, on va en parler tantôt, mais on pense que le fait d'ajouter une porte additionnelle, ça peut créer des problèmes pour la réserve.

2125 Évidemment, en période de construction, il peut y avoir des impacts, dépendamment si la construction se fait, dépendamment du moment de la saison où ça se fait, mais à proximité des lieux où les éoliennes seraient installées, dépendamment du moment de l'année, ça peut avoir des impacts sur les activités que l'on pratique, sur la clientèle qui est en hébergement. Il peut y avoir du transport lourd, bon, donc c'est des choses qu'on appréhende puisqu'on n'a pas de
2130 détails sur les dates de construction.

 Immédiatement à l'ouest de la Réserve faunique des Chic-Chocs, il y a le Parc national de la Gaspésie qui peut être touché par l'implantation des éoliennes, puisqu'un des lieux de haute fréquentation, qui est le mont Jacques-Cartier, qui est le sommet du Québec méridional,
2135 évidemment, va offrir une vue assez plongeante sur le secteur.

 Je vous rappelle, pour mettre en contexte, que le gouvernement a annoncé un projet majeur, il y a quelques années, et des investissements de trente-huit millions (38 M\$) pour mettre en valeur le massif des Chic-Chocs. Donc on parle de la Réserve faunique de Matane, du Parc
2140 de la Gaspésie et de la Réserve faunique Chic-Chocs.

 Et l'objectif étant de diversifier des infrastructures qui étaient installées, de faire en sorte qu'on puisse offrir un produit de classe touristique même international aux diverses clientèles qui y venaient. Et évidemment que tout ce qui peut porter atteinte à ça est préoccupant, dans ce
2145 contexte-là.

 Certaines recommandations pour améliorer le projet, bon évidemment, il y a peut-être eu – on fait avec l'information que l'on a au moment où on est, je comprends que le promoteur a déposé une étude d'impact, il a pu y avoir des ajustements, mais nous n'avons pas été en rien
2150 associés à ça!

Donc nous, on recommandait de faire une analyse d'impact visuel pour les sites stratégiques, évidemment pas de partout de la réserve faunique, ce serait illusoire, mais des endroits stratégiques, là où il y a des sites d'hébergement, notamment.

2155 De ça découleraient des mesures d'atténuation, on voudrait être associé. Tout est question, je vous dirais, de la distribution dans l'espace de ces éoliennes-là. Donc on voudrait être associé à ça, dans un but de minimiser les impacts visuels mais aussi de concentrer au maximum les éoliennes pour éviter la perte de territoire de chasse éventuel.

2160 Évidemment, l'intérêt étant de réduire au minimum le nombre d'éoliennes qui sont sur la réserve faunique.

2165 Quant au nouvel accès qui serait fait à la réserve faunique, nous, on recommande d'utiliser des chemins existants, que ce soit pour accéder au site ou pour le transport d'énergie, ce serait des choses dont on pourrait discuter je pense avec le promoteur, il y a des alternatives intéressantes qui peuvent être envisagées à cet égard-là.

2170 Pendant les travaux de construction, bon, une série de recommandations, je vais passer ça rapidement. On est préoccupé par la période de chasse à l'orignal où il y a une exploitation à la grandeur du territoire, il y a de la clientèle à la grandeur du territoire, donc évidemment d'éviter cette période-là.

2175 Restreindre au minimum, si c'est requis malgré tout de circuler, de restreindre au minimum la circulation routière.

2180 Si jamais il y avait des impacts auprès de la clientèle où on était obligé de fermer le secteur de chasse ou un secteur de chasse parce qu'il y avait des travaux, bien là, faudrait voir, discuter de compensation avec le promoteur. Je pense pas qu'on en viendrait là, mais c'est toujours possible.

2185 En tout temps, si j'exclus la période de chasse à l'orignal, évidemment il y a une question de sensibilisation. Si les travaux, parce qu'on n'a pas d'autres détails, si les travaux se font pendant des périodes touristiques, il faut commencer par sensibiliser la clientèle à la présence du chantier, à l'existence du chantier.

Essayer de faire les travaux dans les périodes les moins dérangeantes le jour, et non pas la nuit, puisqu'il y a de la clientèle d'hébergement à proximité.

2190 Et faire en sorte de faire un travail de sensibilisation auprès de tous les intervenants qui travaillent sur le chantier.

Bon, en période de chasse, et même en période estivale, puisque les chasseurs vont visiter leur zone, maintenir l'accès. Enfin, une série de détails, là, sur – et l'entretien du réseau routier, ça c'est important, évidemment.

2195

Avec la construction, il y a de la machinerie lourde, ça peut avoir un impact de détérioration. Tout ça, c'est fait en fonction des besoins de la clientèle, les divers commentaires.

2200

À partir du moment où les inconvénients, notamment au niveau du paysage, sont permanents, nous on pense qu'il devrait y avoir une compensation permanente qui devrait être donnée à la réserve. La forme reste à être établie.

2205

Nous, on s'engage à réinvestir cette redevance-là en mise en valeur du territoire. Vous savez que tout ce qui touche l'aménagement faunique et tout ce qui touche les interventions touristiques en territoire, comme une réserve faunique, c'est très générateur d'emplois, et nous, on pense qu'une redevance devrait être retournée à la réserve qui, avec les instances locales, notre conseil d'administration local ferait une programmation du réinvestissement à faire dans le territoire, les opportunités ne manquent pas à ce niveau.

2210

Ça résume rapidement la présentation succincte que nous désirions vous faire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2215

Merci, monsieur Morin.

J'aimerais d'abord que nous vous donniez une indication, comment on décide qu'à tel endroit, on va faire une réserve faunique et sur quels critères on se base pour déterminer les limites territoriales de cette réserve.

2220

PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:

2225

Je vous dirais que le réseau des réserves fauniques est de création qui est pas récente. Évidemment la SÉPAQ, elle, gère les établissements ou les réserves fauniques telles qu'elles lui sont transférées. Donc nous n'avons pas, je dis ça en préambule, nous n'avons pas d'impact sur le territoire, sa création ou son zonage même.

2230

Il y a un long historique. Règle générale, les réserves fauniques ont été créées en fonction d'objectifs de mise en valeur de la faune. Donc là où il y avait un potentiel faunique intéressant.

Par incidence, il pouvait y avoir un potentiel touristique autre que pour des fins de prélèvement, c'est le cas de la réserve ici, avec les montagnes, les paysages. Ici, on a reconnu le potentiel important qu'il y avait au niveau de la chasse à l'orignal.

2235 Donc chaque réserve, et là ça va des réserves qui sont en Abitibi jusqu'à Port-Daniel qui est dans la baie des Chaleurs, le découpage s'est fait, souvent il y a eu – il faut se ramener aussi dans les années soixante-dix, il y a eu toute une opération accessibilité, donc il y avait aussi une volonté gouvernementale à l'époque de rendre accessibles les territoires pour l'ensemble des Québécois.

2240 Donc ça a été de trouver un équilibre entre les privatisations qui ont été faites à l'époque, le potentiel faunique, les besoins régionaux qu'il pouvait y avoir. Bon, c'est un peu ça.

2245 Donc c'est de l'histoire qui est pas récente récente, là. Il y a pas eu de création majeure au niveau des réserves fauniques depuis plusieurs années.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2250 Parce qu'on y permet quand même de l'exploitation forestière, de l'exploitation minière, dans une réserve.

PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:

2255 Oui, absolument. Le statut d'une réserve faunique n'est pas le même statut qu'un parc; on confond souvent les deux (2).

2260 Il y a de l'exploitation effectivement, de l'exploitation récréative de la faune. Dans un parc d'ailleurs il y a de la pêche mais il y a pas de chasse, donc dans une réserve faunique, il va y avoir de la chasse, mais il y a aussi de l'exploitation forestière, effectivement. Il peut y avoir de l'exploitation minière.

2265 L'intervention humaine qui a le plus d'impact, je vous dirais, elle est forestière, puisque minière est souvent très ponctuelle, il y en a très peu dans le réseau des réserves fauniques. Forestière, il y en a de façon à peu près partout.

 C'est pourquoi on a beaucoup de projets de gestion intégrée des ressources, dans les réserves fauniques.

2270 Mais les réserves fauniques sont pas des aires protégées ou sont pas des réserves écologiques, il faut pas confondre, là. Donc une réserve faunique, ça a été créé en vertu, les réserves sont créées en vertu de la Loi sur la mise en valeur et la conservation de la faune, et on y permet les activités que vous venez de mentionner, effectivement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2275 Vous dites que c'est la troisième réserve faunique la plus en demande pour la chasse à l'original. C'est quoi les deux (2) autres?

PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:

2280 Dunière et Matane, qui sont, je vous dirais, dans le même arrondissement, ou qui sont considérées en Gaspésie touristique, là. Parce que sur la rive sud, il y a pas de loup, il y a pas de - le prédateur premier de l'orignal, c'est le loup, et il y a pas de loup au sud du Saint-Laurent, donc ça.

2285 L'habitat qui est favorable fait en sorte qu'on a une grande concentration d'orignaux. C'est pas unique aux réserves fauniques qu'on retrouve disons dans la péninsule gaspésienne, mais particulièrement dans les réserves fauniques, en raison des modalités d'exploitation qu'on a et des grandes préoccupations qu'on a au niveau de la gestion intégrée des ressources, ça donne des concentrations beaucoup plus élevées que ce qu'on retrouve ailleurs au Québec.

2290

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que ce serait possible de nous déposer une carte de cette réserve, où on pourrait avoir plus de détails?

2295

PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:

Oui.

2300

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'ailleurs, c'est pas une étude d'impact qui a été déposée, c'est un addenda à l'étude d'impact, je pense que c'est une différence importante à faire, mais les cartes qui sont incluses à cet addenda-là ne nous suffisent pas, on aimerait avoir une carte.

2305

Parce que vous parlez du secteur 6, alors on aimerait savoir quels sont les secteurs, les secteurs de chasse à l'orignal, quoi d'autre qui se chasse.

2310 Parce qu'on a eu des documents qui ont été déposés sur le nombre d'abattage d'orignal en Gaspésie, aussi pour les ours et pour les chevreuils, mais on n'a pas de données spécifiques à la réserve, alors je me demandais si vous avez ça.

PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:

2315 Bien là, donc j'ai bien compris cartes et là, les cartes, vous allez retrouver tout le découpage qui vous est bien requis pour comprendre comment l'occupation du territoire se fait.

2320 Toutes les statistiques de prélèvement pourront vous être transmises aussi, évidemment. Puisqu'il se fait de la pêche, il se fait de la chasse à l'orignal, il se fait de la chasse à l'ours sur deux (2) bases, je vous dirais.

2325 La chasse à l'ours, évidemment dans une optique d'exploitation récréative, c'est un produit je vous dirais essentiellement d'exportation puisque c'est surtout des chasseurs étrangers qui viennent chasser ici, mais c'est aussi fait dans une approche intégrée de gestion du troupeau de caribous du parc de la Gaspésie et un des prédateurs du caribou, c'est l'ours. Je ferme la parenthèse.

Mais on va vous transmettre ça, effectivement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2330

Alors chasse, pêche.

Aussi, vous parliez de chalets.

2335

PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:

Oui, et sur les cartes, vous allez avoir toutes les infrastructures, elles sont indiquées là-dessus.

2340

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce qu'il y a de la topographie aussi, avez-vous des cartes topographiques?

PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:

2345

Écoutez, on a un petit service de géomatique à la SÉPAQ qui pourrait, s'il y a des besoins plus pointus, effectivement, on pourrait vous transmettre ça. Les cartes topographiques, effectivement, on peut vous transmettre ça, oui.

2350

PAR LA PRÉSIDENTE:

S'il vous plaît. Et les routes, aussi.

PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:

2355

Absolument, vous allez avoir tout ça.

2360

C'est des cartes de clientèle, donc la clientèle doit y avoir accès, alors a besoin des routes, va vers des sites d'hébergement, a besoin de savoir où sont les chalets, vous allez avoir cette information.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2365 Et aussi les zones d'exploitation forestière. Parce qu'on dit qu'il y a des éoliennes, il y a trois (3) des six (6) éoliennes qui vont être installées sur des zones dénudées, qui ont déjà été exploitées, et il y a aussi une partie qui va être exploitée bientôt.

2370 Alors je sais pas si vous avez des données sur les zones d'exploitation forestière, les programmes en général pour cinq (5) ans.

PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:

2375 Oui. Écoutez, de par la gestion intégrée des ressources que l'on fait, on a les données, mais nous ne sommes pas nécessairement dépositaires de l'ensemble des données forestières, puisque c'est le ministère des Ressources naturelles et de la Faune qui l'est.

2380 Je pense que l'idéal pour avoir les meilleures données possibles, ce serait d'obtenir ça de ce ministère-là. Mais il y a des plans annuels, des plans quinquennaux, des plans généraux, donc on parle même de vingt-cinq (25) ans, qui sont disponible pour la Réserve de Chic-Chocs.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, mais pour vous, est-ce que vous êtes au courant des...

2385 **PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:**

Ah oui, absolument. Ce que je vous dis, on peut vous fournir les données que nous avons, et on devrait être passablement à jour dans ça. Si vous avez besoin d'autres données, ce serait davantage le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

2390

PAR LA PRÉSIDENTE:

2395 D'accord. Mais on aimerait avoir les données que vous avez, parce que je veux savoir jusqu'à quel point vous êtes tenu au courant, justement.

Vous parlez de vingt-cinq (25) éoliennes. Alors ma compréhension, c'est que ces vingt-cinq (25) éoliennes-là, dans la réserve faunique, parce qu'elles sont dans la réserve faunique, elles sont installées, elles sont à installer, c'est la phase 1, la phase 2 du projet?

2400 **PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:**

Je sais pas, Bermans pourrait...

PAR M. BERMANS DROUIN:

2405

Elles sont installées, oui, effectivement. En plus des six (6) qui s'en viennent, il va y avoir un total de trente et une (31) éoliennes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2410

Parce qu'il y a eu, je pense, une modification des limites territoriales de la réserve?

PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:

2415

Non. La décision gouvernementale a été de ne pas modifier les limites de la réserve.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2420

D'accord. On verra tout à l'heure, aussi, avec la MRC de la Haute-Gaspésie, la précision au niveau de ces aspects-là.

Alors on a besoin de données sur l'achalandage du secteur 6, parce qu'on a dit que c'était un secteur qui était peu achalandé par rapport aux autres.

2425

Est-ce que vous pouvez répondre?

PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:

2430

La compréhension que j'en faisais, quand on parlait "en remplacement dans un secteur peu achalandé", ça visait spécifiquement l'arrondissement où sont les éoliennes, et effectivement, comme il y avait peu d'accès routier, c'est l'accès routier qui affecte beaucoup l'achalandage, effectivement qu'il y avait peu d'achalandage.

2435

Ce que je vous disais, c'est que c'est très évolutif, ça, dans un contexte où il y a du développement routier qui se fait notamment par l'exploitation forestière, mais aussi dans un contexte où nous, on croit qu'il va y avoir de l'exploitation additionnelle d'original, on pourrait donc resserrer nos zones, donc concentrer davantage l'exploitation. Ça risque d'évoluer.

2440

Cette notion de "peu achalandé" pourrait évoluer dans le temps. Mais actuellement, c'est vrai que ça l'est pas très achalandé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2445

Alors comment la présence des trente et une (31) éoliennes va réduire le territoire de chasse; vous avez combien de chasseurs, quels seraient les impacts vous pensez anticiper.

Est-ce que vous avez déjà porté une réflexion sur par exemple des impacts sur le nombre d'abattage d'ours, d'orignaux, de chevreuils?

2450 **PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:**

2455 Bon, évidemment, à court terme, un territoire qui est pas achalandé, ça a pas d'impact à court terme, mais dans un potentiel de développement qu'on voit poindre à l'évidence, puisque, comment dire, les biologistes de Faune Québec nous donnent toutes les indications qu'il va falloir augmenter le prélèvement, ne serait-ce que pour éviter ce qui se vit dans la Réserve faunique de Matane, une espèce de rupture entre la capacité de support de l'habitat et les populations animales, donc dans ce contexte-là, le fait évidemment pour un chasseur qui désire vivre son expérience en pleine nature, l'intérêt de chasser à travers des éoliennes est pas le même.

2460 Et puis bon, je peux pas présumer de ce que va être la densité d'orignaux ou la concentration d'orignaux dans le secteur, j'ai pas de données là-dessus, mais au niveau de l'expérience, je pense que c'est assez clair que c'est passablement moins intéressant pour un chasseur de chasser à travers des éoliennes que dans un secteur purement naturel.

2465 Donc c'est dans ce sens-là que le commentaire est fait. Actuellement, ça a pas d'impact direct sur la chasse puisque c'était inaccessible. Ce que je dis, c'est que dans le futur, à l'évidence, ça va en avoir.

2470 Et il faut comprendre que les réserves fauniques ont pas été créées pour du court terme, là, dans certains cas, on pense à la Réserve faunique des Laurentides, qui était anciennement le Parc des Laurentides, ça a été créé en 1895. Donc il faut voir à long terme.

2475 Ces territoires-là vont prendre en importance dans le futur. Évidemment, tout ce qui est forme de territoire protégé prend en importance, on le voit, nous, et on est à même de constater, notre fréquentation est en hausse annuellement dans tous nos territoires.

Et donc, le fait d'avoir un secteur qui est moins intéressant, ça va nous rattraper à moyen et à long termes, c'est évident.

2480 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

2485 Quand vous parlez de l'ouverture de la nouvelle route, pour vous, en ce moment, qu'est-ce que ça vous coûte, en termes de ressources financières et humaines, pour protéger l'entrée de la réserve, en ce moment?

Et puis qu'est-ce que ça ajouterait finalement à votre fardeau fiscal ou autres, d'ouvrir une deuxième route?

PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:

2490

Bien, je vous dirais que c'est davantage – à partir du moment où un territoire est enclavé et n'est pas accessible par l'intérieur de la réserve même, et si l'accès pour la construction des six (6) éoliennes à venir se fait uniquement par le sud, donc il sera pas accessible à l'intérieur de la réserve, c'est très difficile pour notre personnel, sans faire un détour vraiment significatif, d'intégrer à leur routine de travail la surveillance d'un secteur comme ça.

2495

On peut pas présumer qu'il va y avoir automatiquement du braconnage, mais l'occasion faisant le larron, bon!

2500

Donc vous dire les coûts, on n'a pas regardé ça, mais c'est sûr que ça vient compliquer de façon importante les ressources, elles sont toujours limitées, vous le savez, et il faut intégrer ça à même, les tâches de surveillance sont intégrées à même les autres tâches de notre personnel et donc là, il faut vraiment gérer une exception dans le territoire, c'est vraiment ça.

2505

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous avez combien de personnes en ce moment?

PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:

2510

Donc on parle de neuf (9) personnes, actuellement, qui travaillent pour la réserve.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2515

Et qui ont des tâches de surveillance entre autres?

PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:

2520

Entre autres, oui, entre autres. Mais qui ne font pas que de la surveillance.

Il y a évidemment des agents de conservation au Québec qui font également de la surveillance du territoire, ce n'est pas une tâche qui nous est exclusive, là, il y a des agents qui travaillent pour Faune Québec qui font ce travail-là au Québec.

2525

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et avez-vous des données sur le braconnage, est-ce qu'il est pratiqué beaucoup en ce moment, dans cette réserve?

2530 **PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:**

Je sais pas si mon collègue peut...

2535 **PAR M. BERMANS DROUIN:**

Non, nous n'avons pas de données, effectivement, précises. C'est bien évident que si on parle de braconnage, il y en a une certaine portion, un certain pourcentage effectivement, mais on n'a pas de données exactes, là.

2540 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Parce que vous parliez...

2545 **PAR M. BERMANS DROUIN:**

Ce sont les agents de protection de la faune qui ont ces données-là.

2550 Et puis c'est bien évident qu'il faut éviter le braconnage, il faut éviter les nouvelles entrées qui vont se faire dans la réserve faunique pour éviter le braconnage, parce que les gardiens de territoire pourront pas se rendre effectivement à ce territoire par la nouvelle entrée que le promoteur veut faire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2555 Non, c'est parce qu'on essayait d'évaluer, vous avez donné une valeur, là, par original, en début du mémoire je pense, j'arrive plus à retrouver la page...

PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:

2560 Oui, page 6, retombées économiques.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2565 Alors c'est ça, des données économiques globales générées par la chasse à l'original de la réserve, auraient été de l'ordre de un point deux million (1,2 M\$) en 2003, et puis vous avez je sais pas combien d'originaux, on peut essayer de voir finalement, un original, ça rapporte comment, et puis si vous en perdez, dépendamment de l'envergure du braconnage, je pense que ça a un impact sur vos revenus.

2570 Alors c'est un peu ça qu'on essayait de cerner.

PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:

2575 Évidemment, c'est "toujours pas vu pas pris", vous savez bien, c'est vrai pour le braconnage comme pour les autres actions illégales, mais je vais prendre l'engagement d'obtenir les meilleures données pour vous auprès de Faune Québec et de leur service de la protection, et vous transmettre les données qu'eux peuvent avoir sur cette question-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2580

Oui, s'il vous plaît.

Monsieur Samak.

2585 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Juste avant que je pose une autre question, pour la dernière question, c'est toujours en rapport avec la possibilité d'ouvrir d'autres accès qui seront difficiles pour vous à surveiller dans vos charges normales de travail.

2590

Vous avez listé un nombre d'impacts importants qui vous préoccupent, avez-vous – le projet a commencé, l'exploration, l'évaluation des terrains, etc., ça fait un bout de temps quand même que le projet est en marche – avez-vous partagé ces préoccupations avec l'initiateur du projet, il y avait un moment où vous vous êtes assis ensemble pour dire, voici nos problèmes et préoccupations?

2595

PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:

Vous parlez pour les autres phases du projet, dans les faits?

2600

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Oui.

2605 **PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:**

Oui, il y a eu des échanges, mais il y a beaucoup de données qui touchent l'éolien, donc les éoliennes se font de l'ombre, il y a beaucoup de contraintes qui ne sont pas que des contraintes de paysage.

2610

Donc je pense que oui, il y a eu un effort pour arrimer ça autant que c'était possible de le faire, mais pour ce que ce soit optimum selon les divers aspects, c'est pas nécessairement optimum au niveau du paysage, on est toujours dans les contraintes.

2615 Mais oui, il y a eu des discussions à ce niveau-là, effectivement. Le promoteur a fait certains efforts. Il y a eu des visites qui ont été faites en hiver, il y a des photos qui ont été faites, il y a eu des simulations qui ont été faites.

On reste toujours préoccupé par cette question-là, néanmoins.

2620

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Par exemple, vous semblez avoir un nombre de points stratégiques ou certaines zones stratégiques, vous aimeriez que les éoliennes s'éloignent un peu ou évitent.

2625

Avez-vous précisément donné de l'information au promoteur en ce qui concerne ces lieux stratégiques?

PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:

2630

Oui, absolument. Notamment, il y a un lac à proximité, qui est le lac Adam où il y a de l'hébergement.

2635

Bon, l'idée étant d'être le plus précis possible, de pas avoir de pensée magique et de se dire que de partout, on devra avoir une protection intégrale, on voit pas ça comme ça. Mais il y a des endroits qui sont plus importants que d'autres, qui sont plus stratégiques que d'autres, notamment les sites d'hébergement, et c'est dans ces endroits-là que ça nous préoccupe.

2640

Et l'axe de la route Mill qui devient un axe, je suis persuadé que les gens de Murdochville vont partager notre avis, va devenir un lien important aussi, puisque c'est un lien avec le parc de la Gaspésie. Et donc de la route Mill, c'est une préoccupation qu'on peut avoir aussi.

Mais il y a des endroits bien précis, on pourrait fournir ce travail-là et faire un travail avec le promoteur là-dessus, effectivement.

2645

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2650 Est-ce que c'est possible de nous donner, nous identifier les endroits que vous jugez stratégiques, pour lesquels vous n'avez pas obtenu, effectivement, modification de la configuration qui vous satisfait? Juste pour comprendre un peu de quoi on parle.

PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:

2655 Bien, je vous dirais que dans le cas des six (6) éoliennes, comme tout ça est arrivé tardivement, il y a eu aucune discussion de cette nature-là, pour bien comprendre.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2660

D'accord. Mais ce serait utile d'avoir les zones stratégiques qui vous préoccupent le plus.

Vous dites, est-ce qu'on a bien compris, vous dites que c'est possible de réaliser le projet sans ouvrir des accès nouveaux, par la desserte routière actuelle?

PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:

2665

Oui, nous sommes persuadés qu'il y a des alternatives par l'intérieur de la réserve, effectivement.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2670

Avez-vous partagé cette possibilité avec l'initiateur du projet?

PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:

2675

Non.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2680

Est-ce que c'est possible, dans ce cas, de nous fournir de l'information sur votre vision, comment ça pourrait se faire sans augmenter la desserte routière actuelle?

PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:

2685

Absolument.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

D'accord, très bien.

2690

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je vais faire une mise au point. Dans l'information tout à l'heure que je vous demandais sur les routes, je voudrais indiquer la route 30-40 et la route Mill. C'est beau? Merci.

2695

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Dernière question, monsieur Morin.

2700 Les vingt-cinq (25) éoliennes qui se trouvent actuellement sur le territoire sont en opération depuis combien de temps?

PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:

2705 Un an.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Donc vous avez un cycle climatique complet, comme expérience?

2710 **PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:**

Oui, oui, oui.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2715 D'accord. Alors deux (2) questions.

2720 Avez-vous observé – vous avez dit qu'à courte échéance, il y a peut-être un impact qui ne serait pas perceptible – mais quand même, au cours de l'année, avez-vous reçu des remarques, par exemple, remarques de la part de votre clientèle qui suggèrent que finalement, effectivement, ça réduit le sentiment d'isolement, vous l'avez très bien dit, qu'ils cherchent à travers l'expérience? Ça, c'est ma première question.

PAR M. BERMANS DROUIN:

2725 On parlait d'un an. Un an, c'est pour les cinq (5) éoliennes qui avaient été installées à la phase 1.

2730 C'est bien évident que les impacts auprès de la clientèle, on a eu des impacts villégiature, c'est sûr qu'on a eu des impacts sur le plan villégiature, pour les cinq (5) éoliennes.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2735 C'était quoi les impacts que vous avez eus?

PAR M. BERMANS DROUIN:

C'est toujours l'encadrement visuel, c'est toujours le visuel, le visuel pour les villégiateurs.

2740 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

C'est-à-dire des gens se sont plaints auprès de vous?

2745 **PAR M. BERMANS DROUIN:**

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2750 D'accord.

PAR M. BERMANS DROUIN:

2755 Et puis à l'ajout de la deuxième phase, là ça va faire je crois, ça fait pas un an que ça se trouve à être en fonction, là; je vous parle de la phase 1, les cinq (5) premières éoliennes qui avaient été installées pour neuf mégawatts (9 MW).

Mais là, on n'a pas eu le résultat, on n'a pas eu encore l'effet de notre clientèle pour la phase 2.

2760

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

D'accord.

2765 **PAR M. BERMANS DROUIN:**

On parle toujours de la phase 1, les cinq (5) éoliennes, pour neuf mégawatts (9 MW).

PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:

2770

Il faut comprendre qu'il y a quand même un effet cumulatif, là. Les vingt (20), je sais pas la date exacte de finalisation de la construction de la phase 2, moi je pense que, si je comprends bien, l'effet va être vécu cet été, c'est ce que je comprends, et là on verra, là.

2775

Déjà des commentaires qui sont rentrés, évidemment, la clientèle de villégiature, elle, est à l'évidence plus sensible que la clientèle de chasseurs, on peut bien l'imaginer. On va voir, puisque la saison est tout jeune, on commence.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2780

Question particulière aux conditions hivernales d'exploitation des éoliennes. Avez-vous eu des problèmes de projection de glace, en hiver, et si oui, ça a été comment, c'était quoi le risque, ou les dangers, ou les conséquences de ça?

2785

PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:

Il y a pas d'exploitation hivernale en hébergement ou de façon intensive, à part les sentiers de motoneige qui traversent la réserve, ou c'est à peu près tout, donc je peux pas répondre à cette question-là.

2790

Donc il y a évidemment pas eu, s'il y a projection de glace, ça a évidemment pas incommodé de la clientèle puisqu'il y en avait pas à proximité.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2795

D'accord. Donc il y a pas d'information finalement à transmettre à ce niveau.

PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:

2800

Non, non, c'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2805

Merci.

PAR M. BERMANS DROUIN:

J'aurais peut-être une petite question, madame la Présidente.

2810

Au dépôt qui s'est fait hier, c'est bien évident que le nouveau chemin d'accès que le promoteur veut construire, est-ce qu'il y a possibilité de savoir exactement c'est où, le chemin? On sait qu'il passera pas par la réserve, il passe à l'extérieur de la réserve, mais on sait pas exactement où est l'endroit pour son chemin.

2815

Je sais pas si ça avait été déposé hier dans les impacts.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2820

On va le vérifier pour vous et si c'est pas assez précis, on va faire une demande au promoteur, de nous indiquer exactement où il entend faire le chemin d'accès.

Madame MBatika.

PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:

2825

Bonsoir messieurs. À l'avant-dernière page, vous parlez d'une nécessité d'une compensation monétaire pour les conséquences permanentes que la SÉPAQ va subir grâce à la présence des éoliennes.

2830

À combien vous évaluez le montant que vous exigez?

PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:

2835

Nous n'avons pas fait d'évaluation à cet égard, il y aurait un travail à faire à ce niveau-là. On se disait qu'on préférerait amorcer des discussions et des négociations avec le promoteur, éventuellement, plutôt que d'arriver avec un montant.

On n'a pas fait ce travail fin là, encore, non.

2840

PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:

Et vous demandez aussi une redevance annuelle par mégawatt produit. Et tout cet argent servira à quoi, au fond, comment est-ce que vous allez dépenser?

2845

Ce sera sous quelle forme, est-ce que c'est un fonds réservé à réparer les dommages?

PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:

2850

La proposition que je faisais tantôt étant d'en faire des investissements de mise en valeur du territoire, donc on parle d'aménagement faunique, on parle d'accessibilité, de sentiers, d'éléments comme ça.

Donc tout ça retournerait intégralement dans le territoire.

2855

PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:

D'accord, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2860

On a eu, à l'audience d'Anse-à-Valleau, un ingénieur forestier, je connais pas les domaines dans lesquels vous travaillez, qui nous a dit que le déboisement pouvait avoir un effet positif, les nouvelles pousses d'arbres et d'arbustes attirent entre autres les chevreuils.

2865 Alors j'aimerais avoir votre opinion sur ça.

PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:

2870 Ah bien oui, je pense que c'est un fait reconnu que ce qu'on appelle le rajeunissement de la forêt, puisque c'est de ça dont il s'agit, a un effet positif, effectivement.

2875 On le vit, on le vit au Québec, la grande faune est abondante, notamment en raison de ça, parce que l'habitat est plus favorable et évidemment que les premières générations de repousse sont arbustives, elles sont en feuillu et c'est un garde-manger extraordinaire. Donc ça, c'est vrai.

Absolument, que s'il y a une ouverture qui est créée, ça peut avoir un impact positif, ça a pas qu'un impact négatif.

2880 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Et ça s'applique également à l'orignal?

PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:

2885 Ça s'applique à l'orignal, aux cervidés, ça s'applique à l'ours effectivement aussi, puisque les habitats qui sont favorables pour les uns sont favorables pour les autres, effectivement.

2890 Dans le cas qui nous concerne, est-ce qu'il peut y avoir des gains, c'est un peu le sens de votre question, j'imagine, il va y avoir des routes qui sont aménagées, il va y avoir – oui, il peut y avoir un gain en bordure de ça, effectivement.

2895 Je pense que c'est des superficies déboisées assez mineures malgré tout, quand on compare à ce qui peut se faire comme exploitation forestière, oui, ça peut être un gain. S'il est significatif, je pourrais pas me prononcer là-dessus, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

2900 Alors je vous remercie, monsieur Morin, monsieur Drouin, de votre participation.

PAR M. JEAN-CHARLES MORIN:

2905 Merci bien.

ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE DU QUÉBEC

2910 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors j'inviterais maintenant monsieur Jean-François Samray, s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur Samray.

2915

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

Bonsoir madame la Présidente, madame la Commissaire MBatika, monsieur le Commissaire Samak.

2920

PAR LA PRÉSIDENTE:

Si vous pouvez vous identifier pour les transcriptions, s'il vous plaît.

2925

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

Oui. Alors Jean-François Samray, je suis le président-directeur général de l'Association de l'industrie électrique du Québec.

2930

Alors tout d'abord, peut-être mentionner que l'association, comme il a été entendu avec la logistique de vos audiences, présente ici un mémoire qui s'applique aux projets Anse-à-Valleau, Baie-des-Sables et Murdochville. Et ne sachant pas qu'on pouvait le faire de façon téléphonique, bien, on s'est dit, on va le faire qu'une fois, puisqu'on était aux audiences de la Régie de l'énergie.

2935

Alors donc, je vais synthétiser mon introduction puis ce sera mon effort, parce que l'effort de synthèse, on l'a fait tout le long du document, donc on a succinct, on a travaillé fort.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 5.

2940

FIN DE LA LECTURE, page 5, fin du deuxième paragraphe.

Et on fait par la suite citation de différents projets, audiences et autres auxquels nous avons participé, et on explique que ce mémoire a été préparé sous ma supervision.

2945

LECTURE DU MÉMOIRE, page 6.

FIN DE LA LECTURE, page 8, milieu du 2^{ème} paragraphe du point 3, (... 48 mois.)

2950 Et l'exemple de Murdochville en est un excellent de la durée entre la présentation du projet et la construction, la mise en service.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 8, milieu du 2^{ème} paragraphe du point 3, (L'aménagement...)

2955 **FIN DE LA LECTURE, page 9, fin du premier paragraphe, (...17 %).**

Chose importante, et là on entre dans un champ d'intérêt du ministre Mulcair puisque dans son projet de réforme, il a introduit récemment deux (2) nouveaux concepts, celui de la subsidiarité et celui de l'internalisation des externalités.

2960

LECTURE DU MÉMOIRE, page 9, deuxième paragraphe, (Compte tenu...)

FIN DE LA LECTURE, page 9, fin du dernier paragraphe, (... régions concernées.)

2965 Je pense que – cet après-midi, je suis arrivé plus tôt également pour reconnaître les lieux et revenir, puisque j'y viens à chaque année depuis sept (7) ans, je suis un fervent partisan des parcs autour, et l'ajustement qui a été fait, le revampage qui a été fait du Centre d'interprétation du cuivre m'a particulièrement impressionné.

2970 Le fait de voir que le destin de Murdochville, d'une certaine façon, est lié au cuivre, jadis par la mine, mais aujourd'hui par le bobinage qui est autour des éoliennes, qui produit de l'électricité et qui transporte l'électricité jusqu'au centre de distribution montre bien qu'à Murdochville, le cuivre, ça peut donner un essor par la mine mais également par les éoliennes et donc la façon qu'a été reprise cette réorientation économique par le centre m'a impressionné,
2975 puisque comme je vous dis, j'y viens à chaque année, j'ai trouvé que c'était un apport positif dans l'intégration économique locale.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 10, premier paragraphe.

2980 **FIN DE LA LECTURE, page 11, fin du premier paragraphe, (... d'éolien)**

Et là, on fait référence à tout le service d'équilibrage.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 11, dernier paragraphe

2985

FIN DE LA LECTURE, page 11, fin du mémoire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2990 Merci monsieur Samray. J'aimerais préciser que c'est pas le BAPE qui accorde les autorisations environnementales.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

2995 J'en conviens. Mais un avis favorable ne peut qu'aider.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3000 C'est dans ce sens-là que vous faisiez votre recommandation.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

Oui, oui, c'est dans ce sens-là qu'on le prenait, là.

3005 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'aimerais regarder avec vous, vous parlez de développement de l'éolien en tandem avec l'hydraulique, développement que vous considérez complémentaire à l'approvisionnement énergétique, est-ce qu'il y a une différence dans le choix de vos mots à ce qu'Hydro-Québec dit, que pour eux c'est en appoint, finalement?

Est-ce que ça veut dire la même chose?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

3015 Écoutez, je pense que les éoliennes, malheureusement pour elles, ne tournent pas en permanence, et elles ont un facteur d'utilisation qui est aux alentours de quarante pour cent (40 %) et ça peut aller à trente-cinq pour cent (35 %), et ils ont signé pour trente-six (36 %) si je ne m'abuse.

3020 Et Hydro doit, face aux rendre compte qu'ils doivent faire au NPCC, ils doivent démontrer qu'ils ont une puissance et que cette puissance-là, elle est là en permanence. Donc pour pouvoir inclure dans les états, leurs rendre compte qui est fait au NPCC, doivent avoir un système d'équilibrage, et ce système-là est fait par l'hydraulique avec réservoirs.

3025 Et le fait de développer beaucoup d'éolien, d'en rajouter, d'en faire un mille (1000 MW), un deux mille (2000 MW), un trois mille (3000 MW), un quatre mille mégawatts (4000 MW) fait en sorte que veux veux pas, il va falloir avoir besoin d'un système d'équilibrage pour s'assurer que cette énergie-là, cette puissance-là, elle est là en permanence.

3030 Lorsque les éoliennes tournent, les réservoirs se remplissent et là, vous voyez, il y a un jeu de vases communicants, entre guillemets, mais il y a un jeu qui permet de remplir les réservoirs; les réservoirs se remplissant, on est capable de turbiner l'eau et faire le système d'équilibrage quand les éoliennes ne tournent pas.

3035

Donc c'est pour ça qu'on dit qu'il y a un complément entre ces deux (2) filières-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3040 Et c'est dans ce sens-là que vous voyez une sécurité énergétique pour le Québec?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

3045 Tout à fait, tout à fait. Je pense que le Québec, actuellement, il y a une marge de manoeuvre, une marge sécuritaire qui, de par la croissance de la demande de la population, s'est effritée, et les divers projets qui sont en construction actuellement n'arrivent pas à reconstruire pleinement cette marge de sécurité.

3050 Ce n'est qu'avec éventuellement, là, puisqu'il va falloir obtenir les autorisations pour le démarrage de ce projet, ce n'est qu'avec la dérivation Rupert et le projet Eastman 1A que là, la marge de sécurité va être pleinement retrouvée.

3055 Par contre, il est clair que la mise en service rapide de parcs d'éoliens, c'est pour ça qu'on dit de les devancer, permet d'avoir, de reconstruire une marge sécuritaire également, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

3060 J'aimerais aborder les coûts externes. Pour vous, dans un projet comme le projet qu'on a ici, là, à l'étude, quels seraient-ils, comment ils seraient déterminés; est-ce que vous considérez qu'on devrait examiner le déboisement, les pertes d'habitats, le récréotourisme?

3065 Quelles sont les externalités que vous considérez importantes, qu'il faudrait regarder dans le projet de Murdochville, ou même Anse-à-Valleau, Baie-des-Sables, je pense que les contextes sont semblables?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

3070 Bien écoutez, je pense que vous en nommez certains, il y a des externalités à ces projets-là, ils ont un impact lorsqu'ils sont implantés.

3075 Mais de l'autre côté, je pense que, comme l'étude européenne le fait, elle la fait, cette étude-là, dans le contexte climatique dans lequel l'Europe est dotée.

Il y a par contre, dans le secteur de l'utilisation des carburants fossiles, des externalités qui sont énormément plus grandes, là. Qu'on a eu droit cette semaine, encore, aux résultats du médecin chef de l'Ontario qui dit qu'une quinzaine de mille décès vont être dus de par le smog

3080 causé par les centrales thermiques ontariennes. Voici des externalités considérables que les éoliennes ici permettent d'éviter, là.

3085 Il y a des centrales thermiques dans d'autres provinces qui doivent être fermées, là, et qui ont des coûts colossaux sur les finances publiques. Et la construction d'éoliennes et le développement également de systèmes d'équilibrage va permettre de fermer ces centrales-là.

3090 Sinon au point de vue local, oui, il y en a, vous en avez nommé, des impacts sur le déboisement, sur la faune, encore que j'ai pas été tellement, je suis pas encore certain, de par la réponse que j'ai eue plus tôt, à savoir s'il est positif ou s'il est négatif, l'impact sur la faune, là, je pense que vous non plus, compte tenu des questions que vous avez posées. Mais il y en a, là.

3095 Par contre, moi je pense que dans l'ordre de grandeur qui est donné par l'étude européenne, je pense que les mêmes impacts pourraient s'appliquer ici.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3095 Merci.

Monsieur Samak.

3100 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Oui, bonsoir.

3105 En parlant des externalités, vous donnez une référence à l'étude européenne, vous citez un site, <http://www.externe.info>, est-ce que ce site, c'est le site de l'agence européenne? C'est qui l'agence européenne qui a fait cette étude, savez-vous? Ou l'organisme.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

3110 C'est une analyse, c'est une agence, une analyse qui est faite par la Commission européenne et dans le cadre du Extern E Project.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

3115 Ce site-là n'est pas, c'est un site...

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

3120 Qui fait référence à cette étude-là. Mais on peut prendre l'engagement ici ce soir de vous donner plus de détails là-dessus.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

D'accord, oui, ce serait apprécié.

3125

Mais pour le moment, savez-vous comment l'étude a tenu compte des coûts d'augmentation de gaz carbonique, ou d'émission de gaz carbonique, c'est quoi les facteurs de coûts qu'on a utilisés?

3130

Je comprends que l'asthme et tout ça, on peut, par rapport aux oxydes d'azote, etc., matières particulaires, on connaît le rapport avec certitude entre la présence de ces polluants et des impacts possibles sur la santé, et on peut évaluer les coûts.

3135

Mais ce serait intéressant de voir, par rapport aux changements climatiques, qu'est-ce qu'ils ont fait pour pouvoir intégrer ces coûts dans leur méthode.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

3140

Bien, monsieur Samak, je vais vous dire qu'avec la qualité de votre question, je veux lui rendre tout le mérite qu'elle a, et je vais prendre l'engagement de vous revenir avec la réponse exacte, avec ce que vous m'avez demandé.

3145

Donc je prends l'engagement, vous m'enverrez la question, le libellé exact, et je prends l'engagement de vous retourner, parce que votre question est très précise, très pointue, et je voudrais pas vous décevoir.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

3150

Très bien.

3155

La question de la sécurité énergétique, vous pensez, si on monte à quatre mille (4000 MW), capacité installée de quatre mille mégawatts (4000 MW) éoliens, et en tenant compte d'un facteur d'utilisation, à peu près trente-cinq-trente-six-quarante (35 %-36 %-40 %), même, est-ce que vous estimez que ce serait suffisant de fournir la marge de sécurité en approvisionnement énergétique pour le Québec?

3160

Ou sinon, à partir de quelle capacité installée en éolien on pourrait dire, là on a la filière éolienne maintenant pour effectivement nous assurer, en termes de sécurité énergétique, d'approvisionnement au Québec?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

Bien, il y a le temps.

3165 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Parce que quatre mille mégawatts (4000 MW), c'est à peu près un pour cent (1 %) de la capacité installée pour le Québec.

3170 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:**

Bien, quatre mille mégawatts (4000 MW) avec un facteur d'utilisation de, mettons-le à quarante pour cent (40 %), ça fait mille six cents (1600 MW), là.

3175 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Oui, c'est ça.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

3180

Et donc, mille six cents (1600 MW), on ne sait trop, par rapport à la courbe classée et à la courbe avec les bâtonnets, l'énergie patrimoniale, on ne sait pas quand ces mille six cents mégawatts (1600 MW) là vont arriver.

3185

Ceci étant, ce qui importe, c'est le délai de "livrement". La période critique, elle est pour les quatre (4) à cinq (5) prochaines années. Si vous me dites, aujourd'hui, ce soir, là, ce que vous m'avez dit tantôt, c'est que vous pourrez pas me le dire, mais si le ministre d'abord ou le Conseil des ministres décidait ce soir, on y va avec quatre mille mégawatts (4000 MW) d'un coup, bang, là il faudrait revoir ma réponse, là.

3190

Mais il est clair qu'il y a un besoin. Les demandes d'implantation industrielle, dont notamment la dernière réponse de la Régie de l'énergie par rapport aux grands consommateurs d'énergie, quatre (4) alumineries ont des demandes, le secteur de la métallurgie tourne à plein régime et veut accroître ses implantations, plusieurs autres industries énergivores, qui créent de l'emploi dans les régions, ont besoin d'énergie.

3195

Et il y a une marge, là, qu'il faut reconstruire. Et il y a une énergie qui doit être disponible. Le quatre mille mégawatts (4000 MW) avec quarante pour cent (40 %) de facteur d'utilisation est certes une façon d'accroître la marge sécuritaire.

3200

Mais comme je vous ai dit, il y a également des centrales en Ontario, il y a des ententes qui sont des protocoles d'entente intérimaires qui sont signés entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario, pour un quatre cents mégawatts (400 MW), dans le cadre du développement Rupert, il y a une entente qui est faite là, pour aider le gouvernement ontarien à fermer ses centrales thermiques.

3205

3210 Et le fait de produire de l'énergie verte, au Québec, dans une certaine stratégie de "branding" également de cette énergie-là, puisqu'on sait en temps réel le nombre d'énergie qu'il y a, qui est produit de façon renouvelable, il y a moyen, il y a des marchés pour vendre cette énergie verte là.

3215 Il y a pas de demande actuellement au Québec, il y a pas de lingots d'aluminium produits avec de l'énergie verte; de toute façon, au Québec, elle est toute produite avec de l'énergie verte, là. Mais il y a des marchés, dans le Midwest, la région de Chicago, New York et compagnie où les compagnies commencent à être prêtes à payer plus pour de l'énergie verte, pour pouvoir le mettre sur leurs produits.

3220 Donc le fait d'accroître cette marge-là et le développement de nouveaux marchés créent une opportunité là de créer une richesse, une valeur ajoutée au Québec, là.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

3225 D'après votre expérience, si on décide, si le Québec prend la décision, une décision stratégique, la sécurisation de l'approvisionnement énergétique du Québec va se faire en développant la filière éolienne, ce serait quoi la capacité installée, d'après vous, en énergie éolienne, à partir de laquelle on dit, ça y est, on a maintenant la marge nécessaire pour assurer la sécurité d'approvisionnement et pour pallier aux aléas de la pluviométrie? Savez-vous?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

3230 Vous m'en posez encore une que je vais prendre un deuxième engagement.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

3235 D'accord.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

3240 Que je vais vous revenir. Parce que ce que vous me dites là, c'est le critère de sécurité en énergie de soixante-quatre terrawattheures (64 TWh) sur deux (2) ans.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

3245 Exactement.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

Exactement ça. Bien, je vais aller faire des calculs et je vais vous revenir avec la réponse.

3250 Mais il y a toujours l'élément, dans la réponse, que malgré ce critère-là, malgré les éoliennes qu'on implante, il y a le facteur d'utilisation et le besoin d'équilibrage.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

3255 D'accord.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

3260 Et donc, un ne va pas sans l'autre. C'est pas un gain net, clair. Il y a une interrelation entre les deux (2) pour le besoin d'équilibrage.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

3265 Dernière question. Avez-vous pensé, il y a un débat sur la meilleure façon de déployer une filière éolienne, dispersée, concentrée, avec des grappes régionales versus partout sur le territoire; il y en a d'autres qui disent, pourquoi pas construire des éoliennes le plus près possible des centrales hydrauliques déjà existantes, comme ça on est proche des lignes de transmission, etc.

3270 Avez-vous pensé aux avantages-désavantages de chacun de ces modes?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

3275 Bien, je vous dirais que la façon – il y a la sécurité du réseau, également, et le réseau, lorsqu'il transite de l'énergie sur des très grandes distances, il est mieux d'avoir les centres de grande demande près des centres de production.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

3280 Vous favoriserez probablement, c'est ça que je dois comprendre...

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

3285 Non, mais les centres de grande demande, c'est-à-dire les projets d'alumineries qui vont s'installer dans une région où il y en a beaucoup d'énergie qui est présente. Donc la demande, elle se met près de l'offre.

3290 Mais vous, ce que vous me demandez, si je comprends bien votre question, c'est le fait de dire, pourquoi est-ce qu'on n'installe pas, si je peux vous résumer, là, pourquoi est-ce qu'on n'installe pas les éoliennes tout près des barrages!

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Oui.

3295

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

C'est une question qui a pas encore été soulevée de façon ouverte, claire.

3300

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Elle l'est maintenant!

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

3305

Elle l'est maintenant, mais écoutez, je représente l'industrie, certes, c'est vrai. Au courant de l'automne, plusieurs conférences, nous allons avoir le ministre de l'Environnement fédéral qui va venir prendre la tribune de l'AIEQ, et il y a dans le cadre du forum qui se tient à Montréal, il va y avoir un débat, au sein des membres.

3310

C'est une bonne question que vous posez là, parce que les lignes sont là, mais il faut faire attention également à la pensée magique, là. C'est pas parce qu'on a une ligne qui est tout près qu'on peut taper. Ça va prendre un poste quelque part, là.

3315

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Justement, pour prévenir contre la pensée magique, ce serait intéressant de savoir qu'est-ce qui militerait en faveur des autres options et qu'est-ce qui militerait contre. Ce serait intéressant aussi de...

3320

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

Vous me laissez combien de temps pour vous répondre?

3325

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Le rapport doit être soumis au plus tard le 16 septembre, alors prenez votre temps!

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

3330

Bien écoutez, je vais essayer de vous revenir avec quelque chose.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3335 Avant le 16 septembre. Parce que nous, en fait, pour pouvoir l'utiliser, on en a besoin, moi je vais être réaliste, là, mi-juillet au plus tard.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

3340 Ça c'est vraiment réaliste, ça.

Bien écoutez, je prends l'engagement de vous revenir avec ça et puis de vous indiquer si pour la mi-juillet, je suis capable.

3345 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

3350 C'est bon? Si je vous donne la réponse d'ici à la mi-juillet, vous avez votre réponse; si je pense pas être capable, à la mi-juillet, je vous dirai que le délai est trop court, mais qu'on va s'engager à faire un débat.

3355 De toute façon, il va y avoir d'autres audiences du BAPE pour d'autres projets qui vont s'en venir et on va sûrement se revoir et avoir une position claire là-dessus.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

3360 La question est importante pour le débat, pas nécessairement pour – on a une commission qui concerne un projet particulier, mais la question est d'intérêt général.

En fait, si vous faites un débat, ce serait utile pour le Québec, indépendamment du mandat actuel qui nous concerne.

3365

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

On est à notre troisième engagement!

3370 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3375

Madame MBatika.

PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:

3380

Bonsoir monsieur.

Moi, ma question est simple, c'est au sujet du devancement des mises en service d'éoliennes que vous proposez pour 2008-2009. Alors je demande si vous trouvez ça réaliste, avec le processus qu'on a?

3385

Il faut passer par l'appel d'offres, avec les études d'impact, est-ce qu'il y a des étapes de processus qu'il faut sauter ou comment vous envisagez pour qu'on en arrive à devancer la mise en service?

3390

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

3395

Bien écoutez, nous, on veut pas – le débat à se faire et les autorisations ont à prendre le temps qu'elles doivent prendre. Mais la réponse va dans le même sens que ce que j'ai répondu à monsieur Samak, il y a une fenêtre de quatre (4) à cinq (5) années, où l'approvisionnement en puissance et en énergie, le Québec va avoir recours à des importations, pour combler sa demande.

3400

Et pour nous, après avoir vérifié avec les gens de TransÉnergie, il y a des travaux à faire sur le réseau de la Matapédia pour qu'il soit capable de prendre toute cette charge-là. Idéalement, selon nous, il faudrait qu'il y ait des devancements de mises en service pour raccourcir cette demande-là et puis pour pouvoir bénéficier de l'énergie qui provient des éoliennes.

3405

Là, je comprends que ça va demander à certains de travailler plus, là, mais quand on a une énergie qui est signée à un coût X, par rapport au fait d'aller faire de la fine pointe, aller s'approvisionner sur les marchés en faisant des importations à un prix inconnu, dans un contexte de demande continentale qui est en explosion, dans un contexte de spirale inflationniste gazière, le gaz se vend plus cher parce qu'il y a plus de demande, il y a plus de demande pour produire plus d'électricité, il y a plus d'électricité, et vous voyez, ça monte et ça continue de monter.

3410

Et dans cette tendance-là, la demande pour l'énergie ira pas à la baisse. Donc nous, on voit comme étant une opportunité qu'on devrait réfléchir très sérieusement, le fait de devancer ça, pour justement sécuriser le coût aux consommateurs et sécuriser l'approvisionnement local.

3415 On sait ce qu'on a chez nous et on n'est jamais mieux servi que par nous-mêmes. C'est dans ce contexte-là qu'on a regardé, qu'on demandait, on recommandait à Hydro-Québec d'étudier fortement la possibilité de devancer le processus de mise en service des éoliennes.

PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:

3420 D'accord.

3425 J'ai une autre question concernant les systèmes de compensation. Est-ce que vous pensez, des compagnies comme 3Ci peuvent se prévaloir de ces privilèges-là ou ils doivent passer par Hydro-Québec par exemple, puisqu'ils vendent à Hydro-Québec, ou c'est le gouvernement qui doit aller sur le marché pour bénéficier de la compensation, de l'échange pour les gaz à effet de serre?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

3430 Vous me parlez de compensation en énergie ou de compensation en crédit de carbone?

PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:

3435 En termes de carbone, les gaz à effet de serre. Parce qu'il faut aller sur le marché, quand on utilise l'énergie renouvelable, on peut racheter, ou ceux qui en produisent, ils peuvent vendre sur le marché leur avantage de ne pas polluer, ils peuvent vendre par exemple aux provinces ou aux pays qui polluent.

3440 Est-ce que vous pensez que les petites compagnies comme 3Ci, qui utilisent de l'énergie renouvelable, peuvent aller sur le marché et échanger leur avantage contre les compagnies qui polluent, quoi; je sais pas comment s'appelle – la compensation sur le marché pour, dans le Protocole de Kyoto, il y a un critère qui dit au pays par exemple le plus pollueur, d'aller échanger leurs tonnes de gaz polluants contre des compagnies qui polluent pas, c'est ça que je dis, qui
3445 utilisent l'énergie renouvelable.

À ça, je demande, est-ce que les petites compagnies peuvent aller à la Bourse pour vendre leur avantage de ne pas polluer?

3450 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:**

Bien écoutez, madame MBatika, madame la Commissaire, moi je voudrais que ce soit aussi simple que vous le présentez. Par contre, lorsqu'on était avec le ministre fédéral, c'était clair pour lui mais pour l'industrie, c'était pas clair.

3455 Et non seulement l'industrie électrique du Québec dans son entier, mais également le secteur financier, puisque et la Bourse de Montréal et la Bourse de Toronto demandent au

gouvernement de mettre en place un système clair et que le tapis est en train de nous glisser sous les pieds, justement par rapport à ces crédits-là.

3460

À l'heure actuelle, le gouvernement dit qu'il va pouvoir, lui va pouvoir acheter, il se met un prix plafond en disant quinze dollars la tonne (15 \$/t), c'est comme le prix du lait ou le prix de d'autre chose, le plafond vient rapidement le plancher et finalement, il y a pas d'écart entre le plafond ni le plancher.

3465

Et ce qui va se produire, le gouvernement laisse également le soin aux compagnies de faire des ententes de gré à gré. Mais une entente de gré à gré, négociée par une grosse multinationale avec un petit joueur, le petit joueur dont vous faites mention n'aura probablement pas le même gain que s'il offrait son titre dans un marché financier bien réglementé et où plusieurs offrants pourraient présenter des offres.

3470

À l'heure actuelle, la politique canadienne sur l'échange des crédits de carbone n'est pas encore écrite. Il y a des grandes intentions, il est de notre intérêt et on va s'en faire un devoir d'être omniprésent dans tout ce qu'on appelle le "policing", mais ce n'est pas encore écrit.

3475

Remarquez, d'une certaine façon, c'est un petit peu rassurant, quand on lit ce qu'on lit, là, on va pouvoir influencer. Mais ce n'est pas encore écrit, donc je peux malheureusement pas répondre à votre question.

3480

PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:

Ça va, merci.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

3485

Mais j'aimerais ça que ce soit clair comme vous le dites, là.

PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:

3490

Pardon?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

J'aimerais ça que ce soit aussi clair que ce que vous avancez, là.

3495

PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:

Ça va, merci.

3500 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Vous demandez qu'il y ait un marché intérieur d'échanges de droits d'émissions à l'échelle canadienne ou à l'échelle continentale. Il y a deux (2) dimensions, l'achat d'excédent canadien à l'échelle internationale versus le marché intérieur.

3505

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

Écoutez, nous, je pense que vous avez pu le voir tout au long de notre mémoire, on prône la transparence, la capacité aux acteurs d'anticiper ce qui vient et donc, en ce sens, on veut un marché le plus clair et le plus transparent, le plus – tout comme le marché boursier avec la régulation et autres, là.

3510

À l'heure actuelle, la Bourse européenne fonctionne, elle fonctionne très bien. Aux États-Unis, on se traîne la patte, il y a un projet pilote à la Bourse de Chicago, certaines compagnies sont en train de se mettre, les "blue chips" américains sont en train de se mettre des systèmes propres à eux, on essaie de faire un petit peu quelque chose qui fonctionnerait pour ne pas que l'État vienne se mettre le nez là-dedans.

3515

Mais enfin, bref, si on vient de notre côté de la frontière, chez nous, ce que l'industrie veut, c'est un système clair, transparent, et que les acteurs sachent comment acheter, comment vendre et comment le système fonctionne.

3520

PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:

Parce que je sais que ça a déjà commencé, il y a même des compagnies qui vont même en Afrique, alors c'est pour ça que j'ai demandé, à ces niveaux-ci, comment ça va se passer, comment ça se passe. Je pensais qu'il y avait déjà quelque chose qui avait été mis sur pied.

3525

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

Bien nous, ce qui nous inquiète, c'est que c'est pas plus avancé que ça. Parce que souvent, on n'a pas à décider, c'est décidé.

3530

Et on ne voudrait pas que ce dossier-là traîne pour arriver devant un fait accompli et que ça ne pourra pas fonctionner autrement. Ou que le Canada aura pris son temps à décider et on tergiverse, on parle, on échange, on discute, on fait une tournée nationale, on en fait deux (2), on en fait trois (3), et puis finalement, on arrive que la fenêtre qui était là n'est plus là et qu'on est obligé de prendre la réglementation des autres.

3535

Je pense qu'on a une opportunité, on est là, on doit développer notre marché en fonction de nos besoins.

3540

PAR LA PRÉSIDENTE:

3545 Alors merci, monsieur Samray, de votre participation.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

3550 Merci.

ASSOCIATION DES BÂTISSEURS DE VENT

3555 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

 J'inviterais maintenant monsieur Georges-Guy Pelletier, s'il vous plaît.

PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:

3560 Bonsoir madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3565 Bonsoir monsieur Pelletier.

PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:

3570 Mon nom est Georges-Guy Pelletier, je représente l'Association des bâtisseurs de vent.
Alors ça va être la troisième fois qu'on a le plaisir de se rencontrer.

3575 Alors c'est sûr que notre mémoire ressemble un peu à celui de Baie-des-Sables et de
Anse-à-Valleau, mais par contre, on a une ouverture spéciale pour les projets gré à gré dans
notre mémoire. Alors je sais pas si vous voulez qu'on vous le lise tout ou si – la soirée avance
pour vous, là, c'est à votre choix.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3580 Bien, je pense qu'il est d'intérêt pour tout le monde qu'on connaisse finalement ce que
vous proposez dans votre mémoire, parce qu'on a vu, oui, qu'il y avait une section plus spécifique
à Murdochville, mais il y a quand même des éléments intéressants, aussi, au niveau de
propositions d'équipements.

PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:

3585

Oui, on va vous le lire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3590

Voilà. Je pense que de toute façon, on a des questions, on a encore des questions à vous poser.

PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:

3595

Très bien. Et on a des nouveaux éléments qu'on a apportés pour vous répondre aussi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3600

D'accord, allez-y.

PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:

LECTURE DU MÉMOIRE

3605

FIN DE LA LECTURE, fin du mémoire.

C'est-à-dire on aurait dû écrire: de recommander au lieu d'autoriser, parce que comme vous avez dit, vous autorisez pas mais vous faites des recommandations, chère madame, et madame et monsieur les Commissaires.

3610

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci, monsieur Pelletier.

3615

J'aimerais savoir, l'entreprise gaspésienne qui se propose de produire l'acier d'armature pour la base des tours éoliennes, elle serait située où?

PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:

3620

Elle est située dans la baie des Chaleurs. C'est une usine qui a déjà une première vocation: actuellement, elle transforme de l'acier uni pour fabriquer – c'est une usine qui a été mise en marche voilà environ deux (2) ans – pour fabriquer des casiers à crabe, mais elle en fait pour en livrer partout dans le monde, tellement elle est efficace et ses prix sont compétitifs.

3625 Alors c'est une période de l'année seulement qu'elle produit, alors ce nouveau produit lui permettra, avec quelques nouveaux équipements, ça va lui permettre de rallonger ses années de production durant plusieurs années.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3630 Et ce projet en est rendu où, est-ce que c'est, comme on disait tout à l'heure, ça fait partie de la pensée magique des gens du bon vouloir?

PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:

3635 Le projet, ils pourraient commencer à produire demain, l'usine, elle pourrait commencer à produire, elle est déjà construite, il va y avoir des agrandissements, des améliorations, des nouveaux équipements qu'il faut faire venir de l'Italie.

3640 Mais déjà maintenant, les équipements qu'on a à l'intérieur, comme par exemple pour faire des grands cerceaux, on peut faire des cerceaux avec des barres jusqu'à trois pouces (3 po) de diamètre qu'on n'utilisera pas dans les éoliennes, mais on va avoir d'autres équipements plus modernes qui vont rentrer pour s'installer dedans. On est en fabrication.

3645 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

 Un autre aspect que je voudrais regarder, quand vous parlez à la page 5 de la formule de contrat gré à gré a des impacts positifs sur la région, comment vous pouvez affirmer ça, parce qu'il y a pas une obligation de contenu régional, comme dans le cas des appel d'offres?

3650 **PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:**

3655 Il y a pas d'obligation mais il y en a eu quand même du contenu régional, parce que ce qui arrive, maintenant, il va y avoir une usine qui va fabriquer des tubes, qui va fabriquer des pales.

3660 La compagnie, exemple, je vas prendre celle de Gaspé, LM Glassfiber produit des pales pour tous les fabricants d'éoliennes au monde. Alors l'usine de Matane qui va faire les tubes, la compagnie Marmen, peut faire des tubes pour toutes les compagnies qui peuvent venir en région.

 Ensuite de ça, au niveau de la main-d'oeuvre, pour un constructeur, il a avantage à utiliser au maximum la main-d'oeuvre locale, parce que ça coûte beaucoup moins cher pour les déplacements et ces choses-là.

3665 Mais un autre impact qui est très fort, c'est que ce programme permet d'avancer plus vite. Si on n'avait pas eu Miller et Copper, on penserait différemment pour le projet de Anse-à-Valleau

et de Baie-des-Sables. Comme par exemple, quand on parle de l'installation des pales une par une au lieu de les monter les trois (3) ensemble, c'est ici que ça a été le plus développé.

3670

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors les avantages, finalement, de monter sur le sol, comme vous proposez, vous proposez aussi d'autres avantages en termes d'équipements, entre autres, la remorque qui prend moins de place, qui prend des chemins moins larges, etc.

3675

PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:

C'est ça, oui.

3680

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que 3Ci est au courant de tous ces développements-là dont vous parlez dans votre mémoire?

3685

PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:

Oui, ils sont au courant. Ils sont au courant parce qu'ils ont travaillé avec les TC Crane sur Miller et Copper.

3690

Alors ce qui arrive, c'est que j'ai ici, j'ai amené pour vous un document pour l'érection d'une éolienne de cinq mégawatts (5 MW), et qu'on a utilisé les TC Crane, vous avez des photos couleurs de tout ça, que j'ai amenées spécialement pour vous.

3695

Et en Europe, dans certains pays, madame, on n'a pas le droit d'utiliser plus que cinq mètres (5 m) pour faire un chemin, peu importe la grosseur des éoliennes. J'ai des amis qui sont en Europe aujourd'hui, qui sont en train de visiter des érections en Espagne et en France, et puis on a communiqué ensemble aujourd'hui, les chemins, c'est cinq mètres (5 m) maximum. On a des photos qui vont nous rentrer d'Europe la semaine prochaine, et puis ils installent les mêmes éoliennes qu'ici.

3700

PAR LA PRÉSIDENTE:

Un dernier point. Vous recommandez que la formule de contrat gré à gré d'Hydro-Québec Production soit reconduite. Vous favorisez cette formule par rapport aux appels d'offres qu'Hydro-Québec Distribution fait, et si oui, pourquoi; quels sont selon vous les avantages?

3705

PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:

3710 Nous, on est pour que les deux (2) soient maintenus. C'est parce que le gré à gré, avec des entreprises existantes, genre 3Ci, qui vont faire des projets, des phases de cinquante (50 MW) et soixante mégawatts (60 MW), vont toujours essayer d'aller plus loin puis de nous amener toujours les technologies les plus fraîches.

3715 On a eu l'exemple avec les Vestas qui ont été installées sur la montagne, sur son troisième projet, il nous amène des V90, des trois mégawatts (3 MW). On est sûr que si on a d'autres projets de gré à gré, que les promoteurs vont nous amener d'autres technologies, pour avoir un bon bassin de différentes technologies en Gaspésie.

3720 Si on ne reconduit pas le gré à gré, ça n'arrivera pas, on est persuadé que ça n'arrivera pas.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3725 Une dernière question. Est-ce qu'il y a des éléments, dans le document que vous voulez déposer, sur le climat sonore?

3730 Parce qu'ici vous parlez que vous avez constaté, lors de votre visite à l'Île-du-Prince-Édouard que les éoliennes de trois mégawatts (3 MW) faisaient moins de bruit ou presque pas, j'aimerais savoir pourquoi vous pensez qu'il y a moins de bruit, et si vous avez des éléments pour des éoliennes de cinq mégawatts (5 MW), en termes d'émission de bruit?

PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:

3735 C'est les nouvelles pales qu'ils ont désignées maintenant, ces éoliennes-là sont moins bruyantes que les autres générations.

3740 Alors ce que j'ai ici, vous avez une pale de soixante et un point cinq mètres (61,5 m), c'est énorme. Et puis il y a l'autre que je vous ai fait remettre l'autre jour, les pales optimisées; moi, je crois que dans un jour prochain, toutes les compagnies vont utiliser ce système-là.

3745 Comme on a sur le bout des ailes d'avion, ils ont mis des petites ailes sur le bout des ailes d'avion pour empêcher la turbulence, et puis on peut même regarder voler une corneille et on se rend compte qu'elle en a elle aussi, là.

Alors c'est pour ça que les pales, ça se développe tout le temps. Et j'ai visité la trois mégawatts (3 MW) à l'Île-du-Prince-Édouard et moi, je n'ai pas pu voir la différence dans le bruit avec celle de un point huit mégawatt (1,8 MW).

3750 Je n'ai pas le document de la V90, mais je vais vous le faire parvenir, la trois mégawatts (3 MW). Je vous ai amené un document sur la cinq (5 MW), mais je vais vous faire transmettre par e-mail les informations sur la trois mégawatts (3 MW). Vous allez voir que la pale a été modifiée.

3755 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Si vous pouvez déposer ce document en annexe à votre mémoire, on va le regarder.

3760 **PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:**

Oui. Il y a des très très belles photos là-dedans, madame. Vous allez pouvoir voir même là-dedans qu'on peut monter les pales la nuit.

3765 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Les pales?

PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:

3770

Oui, le générateur, on peut l'installer la nuit, quand il vente pas. C'est pour ça que je vous ai amené tout ça. Ça fait que je vas le remettre à madame Méthot.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3775

Oui, s'il vous plaît.

Alors merci de votre intervention.

3780

MRC DE HAUTE-GASPÉSIE

PAR LA PRÉSIDENTE:

3785

J'inviterais maintenant monsieur Michel Thibault, s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur Thibault.

3790 **PAR M. MAGELLA ÉMOND:**

Bonsoir, c'est pas monsieur Thibault, j'espère que ça vous déçoit pas tellement. C'est Magella Émond.

3795 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Pourriez-vous vous identifier, c'est ce qu'on m'avait donné pour nom, je suis désolée.

3800 **PAR M. MAGELLA ÉMOND:**

Je remplace monsieur Thibault, c'est Magella Émond, préfet adjoint de la MRC de la Haute-Gaspésie.

3805 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on vous écoute.

PAR M. MAGELLA ÉMOND:

3810 Alors la MRC de la Haute-Gaspésie est une entité légale formée de huit (8) municipalités, une population d'environ treize mille (13 000) habitants. Et ce soir, je vas vous entretenir un petit peu des préoccupations du Conseil des maires et de certaines remarques que nous avons de la population en fonction du développement de l'éolien.

3815 Un des rôles, la MRC joue plusieurs rôles, et un de ses rôles est de faire la gestion du territoire, de son territoire; et dans les limites de la MRC de la Haute-Gaspésie, nous avons ce qu'on appelle un TNO ou un territoire non organisé, dont une partie est habitée par une population, par des gens, et une autre partie beaucoup plus vaste qui est en territoire libre, où on retrouve la Réserve de Chic-Chocs, une partie du Parc de la Gaspésie et ces territoires-là.

3820 Et un des rôles que nous avons, c'est d'émettre des permis de construction pour les différentes activités qui se passent sur ce territoire-là, dont entre autres la mise en place d'éoliennes.

3825 Alors ce que nous déplorons c'est qu'entre le moment où le projet prend forme et la demande de permis, c'est qu'il n'y ait pas de discussion avec les élus municipaux de la part des promoteurs, pour nous permettre de regarder avec eux les différentes facettes de la mise en place d'un parc éolien, que ce soit au niveau de l'environnement, au niveau de l'aspect visuel. Je pense que les entreprises auraient tout intérêt à profiter des connaissances que nous avons de
3830 notre territoire et de s'associer avec nous dans leurs démarches, un peu plus pointues que ça se passe à l'heure actuelle.

C'est un souhait que nous avons, et c'est pas dans le but de détruire, c'est dans le but contraire, de construire avec eux et d'être intégrés à la démarche.

3835

Un autre des aspects qui nous touche aussi, et c'est en regard de certains points que nous connaissons, certaines connaissances que nous avons acquises avec le temps, alors on sait, au moment où on se parle que sur notre territoire, nous sommes maintenant rendus à soixante (60) éoliennes, sur le territoire de la Haute-Gaspésie, dont trente (30) dans le secteur de Murdochville.

3840

On sait aussi que le gouvernement du Québec prélève une taxe de trois pour cent (3 %), qui s'appelle la TGE, sur les profits nets des entreprises. À la lumière des informations suite à une rencontre, ça peut grosso modo ressembler à six cent soixante mille dollars (660 000 \$) par année, plus les baux de location prélevés par le ministère et qui peut représenter aux alentours de cent soixante-quatorze mille dollars (174 000 \$). Ce qui fait huit cent trente-quatre mille dollars (834 000 \$) que le gouvernement québécois perçoit.

3845

Au niveau de la MRC comme telle, ça se limite à zéro, au moment où on se parle.

3850

Aussi, les gens sont préoccupés par certains aspects, j'en ai glissé un mot tantôt, qui est l'aspect visuel. On sait que les compagnies regardent beaucoup ce côté; par contre, ça en demeure pas moins que les populations sont inquiètes et que les rencontres publiques à cet effet, à ma connaissance en tout cas, sont très rares pour ne pas dire à peu près inexistantes. Et je pense que ça aurait tout intérêt d'avoir lieu, je crois, nous croyons.

3855

Il y a aussi certaines inquiétudes, vous savez que la Commission Coulombe, au niveau des entreprises forestières, les entreprises ont eu des coupures au niveau de leur CAAF, bon bien, qu'est-ce que ça vient faire ce soir dans le décor, bien évidemment, la mise en place d'éoliennes impose certains travaux, donc des routes, l'emplacement de l'éolienne comme telle et les circuits de transmission, qui deviennent des territoires où oui, on va faire de l'abattage pour mettre en place, mais il y aura pas de reproduction sur ces territoires-là, c'est bien évident.

3860

Aujourd'hui, avec trente (30) éoliennes qui sont situées plus en forêt, l'impact est peut-être mineur, mais comme on connaît pas l'avenir et qu'on sait que les besoins au Québec sont grands, ça peut devenir avec un impact qui peut avoir une certaine importance au niveau de l'industrie forestière, donc les gens sont un peu préoccupés par ça.

3865

Ce qui fait en sorte que nous, au niveau de la MRC, nous considérons que l'énergie éolienne qui est fabriquée à partir du vent, le vent qui est dans notre région est ici probablement à cause de la configuration géographique du territoire ou pour d'autres considérations, en tout cas il est présent assez constamment et assez virulent, on l'a vu je pense ce soir un petit peu à l'heure du souper, qu'est-ce qu'il peut faire, pour nous, ça devient une matière première au même titre que la forêt en est une, que nos rivières en est une et autres.

3870

3875

Et je pense qu'à cet effet, des redevances devraient être au moins discutées et regardées, que ce soit de gré à gré ou de d'autres façons, pour permettre à l'ensemble de la population de bénéficier des retombées également, des retombées de la mise en place de ces parcs éoliens.

3880

D'autant plus que, bon, quand on regarde celui-ci, il a quand même une performance assez éclatante, on parle de quarante pour cent (40 %) par rapport à beaucoup moins dans d'autres cas.

3885

Ça pourrait permettre aussi à la compagnie de faire son devoir corporatif, comme le font les autres entreprises. Si on pense au niveau de la forêt, il y a quand même des montants de quatre cent mille dollars (400 000 \$) par MRC, pour les cinq (5) MRC de la Gaspésie, qui sont remis au CRE, qui est redistribué dans les territoires MRC, qui sont prélevés à même les droits de coupe.

3890

Alors on pense que l'énergie éolienne devrait aller dans le même sens. Les montants, bien ça, on peut voir.

3895

C'est l'essentiel de mon intervention, qui est beaucoup plus, vous voyez, de préoccupations au niveau de nos citoyens, au niveau de la démarche face aux élus.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3900

Alors merci monsieur Émond. J'ai retrouvé l'information que vous remerciez monsieur Thibault, alors je m'excuse tout à l'heure de la confusion.

3905

On est content que vous soyez là parce que j'avais des précisions à vous demander en regard de l'historique de la réserve faunique. On a eu des documents qui ont été déposés à l'effet qu'il y avait une première tentative de localiser des éoliennes dans la réserve et vous vous étiez objectés.

PAR M. MAGELLA ÉMOND:

3910

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3915

Si je comprends bien, ce soir, parce qu'il avait été question de changer la limite territoriale de la réserve, et ça semblait pas être le cas. Vous pouvez me confirmer ça?

PAR M. MAGELLA ÉMOND:

3920 On n'était pas d'accord avec ça, effectivement. Parce que nous, on croit et on croit encore que de morceler la réserve, c'est une façon trop facile pour, comment je dirais ça, la détruire. Parce que si à chaque fois qu'on veut implanter de l'éolien dans la Réserve faunique des Chic-Chocs, je pense que ça deviendrait comme l'élément déclencheur, en disant, bon bien, on va aller dans la réserve, c'est un territoire qui est public, sauf qu'on va le dézoner, ça va finir là.

3925 Et je pense que notre crainte était de se ramasser avec une réserve avec des trous, parce que c'est pas nécessairement en bordure de la réserve que tout ça peut se passer. Donc ces territoires-là deviendraient publics, qui dit publics dit accès aux citoyens; qui dit accès aux citoyens dit chasse-pêche potentielle, alors comment on gère ça!

3930 Nous, on voyait ça comme quelque chose d'impossible, et on s'est opposé fermement. On est content de la décision du gouvernement aussi là-dessus.

3935 Je pense que l'éolien se doit de s'associer, comme les autres partenaires, au niveau du développement durable, dans la Réserve Chic-Chocs, comme le font les forestiers, où ils s'assoient avec tous les partenaires qui gèrent ce territoire-là et essaient de voir comment on peut développer ces territoires-là et être heureux tout le monde ensemble.

3940 Alors de faire bande à part, pour nous, au niveau de l'éolien, c'était pas quelque chose qu'on croyait qui était bien, et on s'en est opposé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3945 Vous vous êtes opposés, mais la bataille était gagnée en partie, finalement, parce qu'il semble y avoir vingt-cinq (25) éoliennes qui ont été installées dans la réserve.

PAR M. MAGELLA ÉMOND:

3950 On s'est pas opposé à la mise en place d'éoliennes, on s'est opposé au morcellement du territoire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. C'est une distinction importante.

3955 Vous avez finalement, en fait vous vous êtes équipés, si vous voulez, d'un règlement de contrôle intérimaire pour parer à la lacune du schéma d'aménagement qui existait, qui était en révision.

Si je comprends bien, le nouveau schéma va prévoir un volet éolien?

3960

PAR M. MAGELLA ÉMOND:

Oui, effectivement.

3965

PAR LA PRÉSIDENTE:

Par ailleurs, le nouveau schéma ne couvre pas la réserve faunique. Alors j'aimerais savoir – ou est-ce que ça le couvre?

3970

PAR M. MAGELLA ÉMOND:

Le schéma d'aménagement de la MRC couvre l'entièreté du territoire de la MRC. À ma connaissance, et je vous dis ça sous toutes réserves, je redis réserve, parce qu'elle s'appelle comme ça, la Réserve Chic-Chocs doit être complètement sur le territoire de la MRC de la Haute-Gaspésie, je crois bien.

3975

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, mais ce que je voulais dire, c'est que le volet éolien ne fait pas partie, c'est-à-dire que...

3980

PAR M. MAGELLA ÉMOND:

La réglementation ne ferait pas partie?

3985

PAR LA PRÉSIDENTE:

La réglementation précise, directement, oui, la réserve, mais c'est une mention indirecte, finalement.

3990

Alors j'essaie de voir comment vous avez une prise réglementaire qui pourrait protéger la MRC en regard de la réserve faunique. Parce que là, on a six (6) autres éoliennes...

3995

PAR M. MAGELLA ÉMOND:

On n'a pas ça; on n'a pas ça, madame. Ce qu'on a dans la réglementation, c'est simplement l'émission de permis de construire, avec un taux.

4000

C'est pour ça qu'en première partie, je parlais de discussions potentielles avec la MRC sur les nouveaux projets d'aménagement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4005 Est-ce que c'est possible d'inclure, dans la révision du schéma d'aménagement, des aspects spéciaux au niveau du développement de l'éolien dans la réserve?

PAR M. MAGELLA ÉMOND:

4010 Bien, tout est possible, là, mais comme c'est le gouvernement qui entérine ces documents-là, et que le gouvernement va fortement vers l'éolien, je sais pas si on serait capable de passer ça, ça me surprendrait bien gros.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4015 Vous en êtes rendus où dans la consultation du schéma?

PAR M. MAGELLA ÉMOND:

4020 La deuxième version est déposée au gouvernement, on attend le retour; parce qu'ils vont sûrement nous demander certains ajustements, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4025 Et la consultation publique a déjà eu lieu, finalement, ou pas encore?

PAR M. MAGELLA ÉMOND:

Non, pas encore.

4030 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc il y a des possibilités de changements, de modifications.

PAR M. MAGELLA ÉMOND:

4035 Oui, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4040 D'accord.

Certaines villes, comme la Ville de Gaspé, ont choisi d'utiliser le PIIA, est-ce que vous savez si Murdochville pourrait utiliser cette option-là?

4045 **PAR M. MAGELLA ÉMOND:**

Oh, je peux pas vous dire pour la Ville de Murdochville, elle fait pas partie intégrante de notre MRC, là.

4050 Par ailleurs, elle est en accord avec notre position sur les redevances.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4055 Est-ce qu'il y a d'autres municipalités, à votre connaissance, dans la MRC de la Haute-Gaspésie, qui utiliseraient cette façon de procéder?

PAR M. MAGELLA ÉMOND:

4060 Un PIIA?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui.

4065 **PAR M. MAGELLA ÉMOND:**

Il y a la Ville de Sainte-Anne-des-Monts qui est dotée de un, et la Municipalité de Mont-Saint-Pierre qui travaille là-dessus aussi présentement; qui est pas encore en force, là, mais qui va être – à ma connaissance, là.

4070 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

4075 Au niveau des redevances, vous savez que dans les contrats, c'est-à-dire dans les appels d'offres, les municipalités qui étaient touchées par l'appel d'offres de mille mégawatts (1000 MW) se sont regroupées et ont essayé d'établir une entente globale.

4080 J'aimerais savoir si dans la région ici, dans votre MRC, si aussi il y a une réflexion qui a été faite à cet effet-là?

PAR M. MAGELLA ÉMOND:

4085 Oui, il y a des réflexions qui ont été faites, et j'ai un article de journal qui mentionne, il semblerait en tout cas, un règlement au niveau de la Municipalité de Baie-des-Sables, avec Cartier énergie éolienne, pour certaines redevances au niveau des municipalités passantes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4090 Oui, ça, on est venu nous présenter ça, la MRC de la Mitis est venue nous présenter cette entente. Mais je voulais savoir, pour la MRC de la Haute-Gaspésie?

PAR M. MAGELLA ÉMOND:

4095 Bien, il y a la Municipalité de Mont-Louis qui est touchée dans ce sens-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

4100 Alors je vous remercie, monsieur Émond.

MOT DE LA FIN

4105

PAR LA PRÉSIDENTE:

4110 Alors ceci termine la deuxième partie de l'audience publique sur le projet d'un parc éolien à Murdochville. Permettez-moi de vous faire part de certaines informations utiles pour la suite des choses.

4115 Premièrement, je vous rappelle que l'ensemble du dossier reste disponible jusqu'à la fin du mandat pour consultation dans les centres de consultation, c'est-à-dire à l'hôtel de ville de Murdochville, à la bibliothèque de l'Université du Québec à Rimouski, et en lien gratuit internet à la Bibliothèque municipale de Murdochville; et également aux bureaux du BAPE à Québec et à l'Université du Québec à Montréal, et dans le site internet du BAPE.

4120 Ce dossier comprend tous les documents produits par le promoteur, les documents déposés en première partie et ceux déposés suite à des démarches de la Commission, ainsi que les transcriptions de la première partie.

4125 Éventuellement, d'ici une semaine environ, tous les mémoires et les transcriptions de la deuxième partie y seront également ajoutés.

4130 Deuxièmement, d'ici le 30 juin, la Commission pourra accepter de recevoir toute information additionnelle et pertinente au dossier, il reste encore certaines demandes de la Commission à recevoir. Et le cas échéant, cette information sera déposée également dans les centres de consultation.

4135 Cependant, afin de conserver le caractère public de l'audience et les principes sur lesquels elle se base, la Commission se réserve le droit de refuser toute information qu'elle juge discutable, de même que toute information qui tendrait à soutenir une argumentation. Le principe de l'audience publique veut que le dernier mot appartienne au public et ce, en public. Il n'est pas question alors pour la Commission d'accepter des informations qui viennent réfuter les opinions émises au cours de cette deuxième partie.

4140 Alors il me reste donc à remercier ceux et celles qui ont contribué à la bonne marche de cette deuxième partie. Bien sûr, les premiers et ceux qui sont très importants dans ces consultations du BAPE, ce sont ceux qui, individus ou représentants d'organismes, ont présenté ou exprimé leur opinion sur le projet.

4145 Enfin, je remercie tous les gens de l'équipe du BAPE qui avec diligence se sont occupés du secrétariat, des inscriptions, des communications, de l'analyse, de la documentation et de toute la paperasse qui entoure une audience et qui ont également répondu aux différents besoins des citoyens et de la Commission.

4150 J'aimerais également souligner le travail discret mais très efficace de l'équipe technique qui s'occupe de la logistique et de la sonorisation ainsi qu'éventuellement de la sténotypiste.

Comme je l'ai déjà mentionné, la Commission doit déposer son rapport au plus tard le 16 septembre prochain. Le ministre dispose, selon la loi, de soixante (60) jours pour le rendre public, il le fait par l'entremise du BAPE en général un mois après sa réception.

4155 Une fois le rapport rendu public, des copies seront envoyées aux centres de consultation et tous les rapports du BAPE sont également disponibles dans le site internet.

4160 D'ici là, la Commission poursuivra sa tâche d'analyse et de synthèse des renseignements obtenus au cours des deux (2) parties de cette audience, et soyez assurés que la Commission fera tout son possible pour refléter avec fidélité la diversité des contributions apportées.

Je déclare donc la deuxième partie de l'audience close et je vous souhaite une bonne fin de soirée, et merci à tous de votre participation et de votre attention.

4165 _____

4170 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement mécanique.

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.